

DE 840 À 1557

LES ÉCOLES DE NEVERS. L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT À NEVERS COMMENCE EN 840. C'EST LA FAUTE À CHARLEMAGNE.

Jusqu'à la fameuse constitution : *De Scholis per singula episcopia et monasteria instituendis* de 788,¹ par laquelle Charlemagne impose la création d'une école près de chaque cathédrale ou monastère, il ne dut y avoir à Nevers qu'un enseignement du chant et de la lecture des textes sacrés pour former les chantes de la cathédrale, sous la direction du Grand Chantre : le Primicerius.

À Nevers comme on le verra plus bas, cette Constitution sera la source de conflits entre l'évêché (et son Ecolâtre) et le Procureur ou Prieur de l'Abbaye Saint-Étienne, surtout à partir de la Charte du Comte Guillaume (1090) par laquelle les Prieurs devinrent les Seigneurs du Bourg Saint-Etienne.

Dans toute l'Europe occidentale, l'état des études était réduit à sa plus simple expression. Mis à part quelques précepteurs particuliers, de très rares écoles, l'essentiel de la connaissance s'était réfugié dans les monastères et les couvents. Encore ne faut-il pas se faire trop d'illusion sur l'étendue de ces connaissances. Les livres étaient extrêmement rares. *On y lisait les Questions naturelles de Sénèque, quelques écrits de Cicéron, l'Organum d'Aristote, traduit par Boèce et un petit nombre d'autres livres. Là se bornait à peu près toute la science d'alors.*²

Après la réforme de Charlemagne, les Évêques et Abbés durent enseigner le peuple en latin puis traduire leurs instructions en langue vulgaire. Ils chargèrent bientôt un chanoine ou un moine de cette fonction et le Grand Chantre devint naturellement l'Ecolâtre ou Scolastique, c'est-à-dire le directeur de ces écoles. Il touchait une certaine somme pour leur fonctionnement et devait recruter des régents ou pédagogues, payés par les élèves. On enseignait surtout la grammaire latine et le plain-chant, la lecture et plus rarement l'écriture.

Avertissement concernant l'histoire des Écoles et du 1^{er} Collège de Nevers.

Pour toute cette partie, jusqu'au retour des Jésuites en 1606, on ne trouvera ici que nos recherches personnelles et nos rectifications, au sujet des études antérieures, notamment celles d'EDMOND DUMINY, *Le Collège de Nevers*. Nevers 1907 et de VICTOR GUENEAU : *Recherches sur les Ecoles et le Collège de Nevers*. Nevers 1909. Nous n'avons pas reproduit intégralement les nombreux documents publiés par eux. Nous nous référons cependant à eux pour les informations dont nous n'avons pu retrouver les sources originelles. En effet, selon l'usage regrettable de beaucoup d'érudits de leur temps, leurs références sont souvent très insuffisantes, par exemple : « Archives départementales », ou « Archives hospitalières de Nevers », sans autre précision. Retrouver un document avec ces seules indications devient alors, un jeu de hasard.

840 C'EST PARTI !

Les premières traces d'une école épiscopale à Nevers, apparaissent en 840 seulement. L'écolâtre était un chanoine de la Cathédrale et avait un sceau représentant un maître à l'aspect vénérable, couvert de sa toque, assis dans un fauteuil et tenant dans sa main un livre ouvert ;

¹ Cette "constitution" n'est que l'une des "circulaires" qui de 769 à 803 tentent de recréer un système d'enseignement.

² Brancherot : *Praelectiones Philosophicae*, Clermont-Ferrand, 1849, T.3, p. 270.

devant lui, de jeunes enfants, assis, lisent dans des livres. Ce sceau portait pour légende : *Scholarum magister*.

L'école de la cathédrale était située près du Château, son importance sera variable.

Cet enseignement était-il efficace ? On peut en douter. Parmentier dans les *Archives de Nevers*³, affirme qu'*au commencement du Xe siècle les chanoines de Nevers étaient dans l'ignorance la plus profonde*. De 907 à 916, l'évêque Atton fit venir le moine Hucbal (ou Humbald), moine de Saint-Amand dans la diocèse de Tournai, pour leur enseigner la philosophie, la théologie et le chant ecclésiastique *dans lesquels il excellait et qui étaient alors la période des connaissances humaines*. Il avait rempli le même emploi à Reims. Pendant son séjour, il décrivit en vers latins le martyre de Saint Cyr et Sainte Julitte. Guy Coquille dans son Histoire du Nivernais prétend qu'il profita de son séjour à Nevers pour dérober quelques reliques de Saint Cyr et les faire transporter dans son couvent de Saint-Amand. À qui se fier!!!. Mais Parmentier qui rapporte cette accusation de Guy Coquille émet l'hypothèse que l'évêque lui en avait fait présent.

Malgré cet enseignement, princes et courtisans savaient à peine lire et quelques ecclésiastiques seulement étaient instruits. On les nommait : Grands clercs⁴.

D'ailleurs on avait d'autres soucis que l'instruction, car la guerre ravageait nos provinces. En 952, Hugues le Grand, Duc de France et de Bourgogne, incendia Nevers.

Passée la Grande Peur de l'An Mil, les mœurs se relâchent au point qu'il fallut trois Conciles : Rouen (1055), Toulouse (1056), et Rome (1059), pour essayer d'imposer la continence aux clercs et le célibat aux prêtres, ce qui veut dire que le contraire était d'usage courant.

De cette époque, nous n'avons trace que d'un grand chantre Raginerius (1083) qui portait le titre ronflant de *Recteur des Écoles de Nevers* et d'un grammairien : Gaudon (1089). Le titre porté par le Grand Chantre signifie peut-être, qu'en plus de l'école épiscopale (ou école de l'Église de Nevers), il y avait des écoles publiques ou tout du moins un maître pour les laïcs. Gaudon pouvait être un maître de petites écoles ou humanités. L'écolâtre avait la charge de les surveiller et de nommer les maîtres. (Au XVIe siècle encore, il possédait ce droit et les maîtres devaient lui verser une rétribution sur leurs revenus⁵). Dans ces écoles, on n'enseigne comme au VIIIe siècle, que les rudiments : la lecture, parfois l'écriture, un peu de calcul, le plain-chant, et quelques notions de grammaire latine.

LES ÉCOLES DU BOURG SAINT-ÉTIENNE

Le Bourg de Saint-Étienne, construit hors les murs de la ville autour de l'important monastère qui lui a donné son nom dut avoir aussi des écoles créées par les prieurs du monastère, qui entrèrent en concurrence avec celles de la ville.

1316 : UNE UNIVERSITÉ

Il eut même une Université puisque celle d'Orléans s'y installa en 1316 pendant un peu moins de deux années. La raison en était que la ville d'Orléans avait été frappée d'un interdit par le Pape.

Le traité du 27 mai 1316 précise que l'Université s'installa, avec le consentement du prieur, au monastère de Saint-Étienne, celui-ci étant le seul à offrir des salles assez spacieuses pour recevoir les docteurs et leurs élèves

La morgue des docteurs et des étudiants provoqua une véritable révolte des habitants et des échevins de Nevers et elle dut partir vers d'autres cieux. La population saccagea les salles

³ cap. XXII Du collège, p. 305.

⁴D'où les mots : *clergie* : science, savoir et *mauclerc* : ignorant.

⁵ Pourvu que notre Ecolâtre actuel (l'Inspecteur d'Académie en résidence à Nevers) ne lise point ce passage qui pourrait lui donner l'idée de se constituer un pécule en faisant de même avec les enseignants de la Nièvre.

de l'Université et brisa les chaires. Cette émeute déclencha un procès au Parlement, des Universitaires molestés, contre la ville, et celle-ci fut condamnée, mais l'Université ne revint pas.

Fourquemin dans son *Histoire de Nevers* ⁶, raconte ainsi ce séjour de l'Université d'Orléans à Nevers qui y avait été transférée à cause de l'interdit jeté sur cette ville par le Pape Jean XXII dont un parent y avait été tué dans une sédition, mais à peine cet établissement était-il formé que les habitants de Nevers que César avait appelés *nation de fer - gens ferrea*, et qui n'étaient pas devenus plus traitables au bout de 14 siècles prirent querelle à leur tour avec les étudiants et jetèrent la chaire du Docteur dans la Loire en criant "Retourne par le Diable à Orléans d'où tu es venue". L'université suivit sa chaire et retourna en effet à Orléans.

Il faudra attendre notre génération pour voir les Universités de Dijon, Nancy et Clermont installer en nos murs des "antennes". Apparemment cette présence ne provoque pas les mêmes réactions qu'au XIVe siècle.

Rappelons que depuis la Charte de Mahaut de Courtenay (1231), il existait une "municipalité" à Nevers constituée d'abord de quatre "bourgeois" (se souvenir des "Bourgeois" de Calais) qui donnèrent sans doute son nom à la rue des Bourgeois dont nous parlerons plus loin à propos du Collège. (elle se nomma ensuite rue du Lycée puis actuellement, rue des Francs-Bourgeois).

Ces bourgeois se nommèrent par la suite "échevins". Ils étaient élus annuellement puis tous les deux ans. Il n'y avait pas encore d'Hôtel - de - Ville et ils siégeaient en l'Abbaye Saint-Martin.

Après 1547, le vote fut à deux échelons. Chacun des quatre quartiers de Nevers (Croux, Loire, Nièvre, Barre) élisait huit conseillers qui à leur tour élisaient les quatre échevins. La fonction de Maire ne fut créée qu'en 1692. Nous verrons que cette Municipalité joua un grand rôle dans la création et la vie des Écoles puis du Collège et du Lycée.

MATCH ST-ÉTIENNE CONTRE NEVERS. UNE GUERRE DE DEUX CENTS 60 ANS.

Par une charte de 1090, du Comte Guillaume, les prieurs devinrent seigneurs (avec droits de haute et basse justice) du Bourg Saint-Etienne où nul n'avait le droit de pénétrer sans leur permission, pas même l'évêque de Nevers. Ce n'est qu'en 1585 qu'ils rendirent au Duc de Nevers leurs droits de Justice tout en conservant les autres droits seigneuriaux. De là naquirent tous les différents et procès qui les opposèrent à la ville et à l'écolâtre, puis aux Jésuites, à propos des écoles et du collège établis sur leur territoire. Ces débats toujours recommencés durèrent de 1527 jusqu'à la Révolution. Lorsque celle-ci éclata, le dernier procès en cours n'était pas encore jugé.

En vertu de cette charte, le prieur de Saint-Etienne avait donc le droit de contrôler directement les écoles du bourg. C'est d'ailleurs avec lui que le recteur et les docteurs de l'université d'Orléans passèrent un acte le 27 mai 1316 contenant la forme et les conditions de leur établissement dans le bourg de Saint-Etienne.

NEVERS SE BAT SUR SON TERRAIN

L'écolâtre de la cathédrale, qui donnait aussi les leçons de théologie, avait le contrôle des écoles publiques, et les échevins devaient tout au moins, lui présenter le principal, outre que les autres maîtres ou régents devaient prendre son attache et que, par la suite, les écoles se tinrent chez lui. Théoriquement la ville ne pouvait ouvrir d'école de sa propre initiative, il lui fallait au moins signer un traité avec l'Écolâtre. Victor Gueneau avoue que *jusqu'à ce jour, je n'ai pas rencontré un acte me faisant connaître le texte des traités passés entre les habitants de Nevers et l'Écolâtre*. Il suppose qu'ils devaient ressembler à celui que passèrent les habitants de Chitry (arrondissement d'Auxerre, Yonne) avec leur curé, qui par ce texte s'engageait à : *Scholas et*

⁶ manuscrit, "Mémoires" de Fourquemin, BMN 2 n 357 MS 86, Histoire de Nevers, 1er cahier, page 10 ; (recherches historiques p.53) ; voir aussi Raoul Toscan *La curieuse histoire de Nevers*, tome 1, pp. 150 à 154.

earum regimen persone ydonee, suficiente et utili, pro pueris affluentibus et affluere volentibus erudiendis tradere et concedere tenebitur, adeoque ipsius eas regentis mediante ydineo regimine scolares moribus et scientia adornentur ⁷.

Mais la ville a la charge financière des magisters et des locaux de ses écoles situées près du Château au moins jusqu'en 1494 : en effet en 1400, dans un acte privé de reconnaissance de dettes ⁸, de Guillaume des Rosiers, il est question d'une place sise au Château *près la place Bienvenue des Rosiers "in qua sunt schole Nivernenses"*. Cet emplacement est confirmé en 1494 par une décision des Échevins de faire des travaux de *pavage en la rue montant au château jusqu'à la maison des hoirs de feu Hugues de Pougues où se tient l'eschole* ⁹.

Ces écoles de la ville remplacent-elles ou ont-elles absorbé l'école de l'Église?

Celle-ci existait encore en 1361 puisqu'un évêque de Nevers, Renaud de Moulins-Engilbert fit, avant de mourir, un don à l'église de Nevers de 2050 francs - or (2700 florins), pour faire enseigner la grammaire à douze enfants et pour divers autres services ¹⁰.

Les enseignants sont des prêtres, recrutés par la ville, sous le contrôle de l'écolâtre de la cathédrale, mais comme celui-ci néglige son travail ou perd son temps dans des procès avec les prieurs de Saint-Etienne, les échevins en profitent pour recruter des maîtres à leur guise ce qui provoque de temps en temps, un procès, comme en 1508 où la querelle monta jusqu'au tribunal du Grand-Châtelet de Paris.

Trouver des maîtres est d'ailleurs difficile (déjà une crise de recrutement) et ils ne restent jamais bien longtemps dans leurs postes (ce ne pouvait pourtant pas être sous le prétexte d'un rapprochement de conjoints). En 1418 la ville versa 40 sols tournois à Maître Paul Dongrie pour la maîtrise des écoles. De 1418 à 1514 nous trouvons trace de 11 ou 12 maîtres engagés par la ville comme *gouverneurs ou recteurs des écoles*. Il y en eut certainement plus car ils étaient engagés pour trois ans et beaucoup partaient avant la fin de leur contrat. En 1494 les Échevins sont obligés d'envoyer des messagers à Asnan et à Decize pour essayer d'en recruter, mais en vain. Les prédécesseurs étaient partis et n'avaient pu être remplacés sur place.

Il faut signaler tout de même qu'elles avaient déjà beaucoup d'élèves, au moins cent vers 1462, lors de *la nouvelle venue de Madame Jacqueline Dailly, première femme de Jean de Bourgogne, comtesse de Nevers*, puisque la ville accorda à *Aubri Beaugard, peintre, 50 sols tournois, pour avoir fait 100 penonceaux aux armes de Madame la Comtesse, lesquels furent portés au devant d'elle par les enfens de l'escolle* ¹¹. Juste avant la fondation du collège, en 1516, ils étaient au moins quatre fois plus nombreux puisque pour *la joyeuse venue à Nevers de Charles de Clèves et Marie d'Albret*, la ville paya à *Jean Corbier et Jean Cothereaul, peintres, 36 livres tournois pour avoir peint ... 400 écussons auxdites armes es bannerettes et guidons portés par les enfants de l'école* ¹²

Mais que valaient leurs maîtres?. En 1473 deux conciles nous éclairent sur le clergé en général. Celui de Madrid constate que la bonne chère et la débauche étaient l'occupation ordinaire des prêtres et celui d'Aranda essaye d'imposer un code de discipline ecclésiastique et interdit de conférer les ordres sacrés à ceux qui ne savent pas le latin (preuve de l'ignorance d'une bonne partie du clergé). On voit que depuis le XI^e siècle la situation ne s'est guère arrangée.

⁷ Archives de l'Yonne, E, 548 cité par V.G. t. 1, p. 14.

⁸ archives hospitalières de Nevers B 47 cité par V.G. t.1, p.15.

⁹ Archives Communales de Nevers (AC) Toutes les références renvoient à *l'Inventaire sommaire des Archives Communales Antérieures à 1790 rédigé par M. l'abbé Boutillier, curé de Coulanges*, Nevers 1876. Ici : AC, CC 76 (1493-1494)

¹⁰ V.G. t. 1, p.14.

¹¹ AC, CC 59 (1461-1465)

¹² AC, CC 90 (1515-1516)

VERS LA CRÉATION DU COLLÈGE

La naissance du Collège de Nevers se fera en cinq épisodes et durera de 1508 à 1527. Au départ, il semble que personne n'y songeait. La préoccupation majeure était de faire fonctionner au mieux les écoles existantes. Ce sont les circonstances locales qui finalement amenèrent la municipalité à "franchir le pas" non sans réticences.

PREMIER ÉPISODE

1508 TRAFICS ET DÉMÉNAGEMENTS ... ÇA COMMENCE !

En 1508 l'Ecolâtre, Jehan Parent, donne en fermage ses droits à Antoine Perrot (Perot ou Peurot) pour trois ans, moyennant quarante livres par an. Celui-ci percevra donc les revenus des écoles et paiera sur eux des provisions aux autres maîtres. Ce fermage est renouvelé pour trois ans en 1511.

Mais ce trafic semble susciter des querelles puisque, à cette date, la ville est obligée de payer dix livres tournois à Antoine Perrot et à un autre maître *pour le différent à cause de l'escolatrerie* et aussi *pour ce qu'ils changeaient de maison*. Perrot et son adjoint en effet se séparaient de leurs autres collègues pour aller fonder école dans une maison du Bourg Saint-Etienne où nous allons bientôt les retrouver. Il semble qu'une bonne partie des élèves de l'école de la ville les aient suivis, ce qui évidemment met en difficulté celle-ci.

DEUXIÈME ÉPISODE

1519 SAINT-ÉTIENNE JOUE ET MARQUE : ENFIN UN COLLÈGE ! !

Pendant ce temps, les écoles du Bourg Saint-Etienne prospèrent. Elles ont été créées vers 1320, sur le modèle dont l'université d'Orléans avait laissé l'idée.

Parmentier affirme ¹³, qu'en 1418, il y avait à Nevers un maître ès arts nommé Paul d'Hongrie et qu'en 1427 Martin Odes, maître ès arts, avait été appelé de Paris pour gouverner et exercer les écoles universelles de cette ville et que celles-ci se tenaient au bourg Saint-Etienne. Ceci est en contradiction avec ce qui a été dit plus haut concernant Paul d'Hongrie. Toujours selon lui, pendant tout le XVe siècle elles avaient en permanence sept à huit maîtres ès-arts. Elles semblent donc plus importantes que celles de la ville. Est-ce la raison pour laquelle l'Ecolâtre entre en procès avec le Prieur, en 1470, pour réclamer ses privilèges.

Coup fourré en 1519, le Prieur, Jean Duchâteau engage comme Recteur du Collège de Nevers, Antoine Perrot. L'acte précise que le collège est fondé *au logis dudit Perrot*.

Parmentier¹⁴ précise que les *papiers domestiques du monastère* de Saint-Étienne, prouvent que *Jean Duchâteau, prieur de Saint-Étienne, donna des provisions de l'office de recteur du collège de Nevers, le 24 décembre 1519, à Me Antoine Perrot, maître ès-arts, pendant le temps duquel fut fondé le collège où il est à présent, au logis dudit Perrot. Quelque portion duquel était en la justice de la ville, hors le paroissiage de Saint-Étienne, et le surplus, même la plus grande partie d'icelui, était de la justice et du paroissiage dudit monastère.*

Ainsi, dès le départ, les bases de la dispute entre le Bourg Saint-Étienne et la ville de Nevers sont bien précisées. La limite entre les deux passant au milieu du quartier situé entre la rue des Bourgeois et la rue Mirangron, une petite partie du terrain dépendait de Nevers et la majeure partie de Saint-Étienne. Le Collège établi à cheval sur cette limite devait donc payer des droits, notamment la censive aux deux. Et même si Nevers dispensait le Collège du paiement

¹³ op. cit. p. 306.

¹⁴ Parmentier *Archives de Nevers ou Inventaire historique des Titres de la Ville*, Paris, Thecner, 1842, p. 339.

des droits lui revenant, il ne pouvait prendre la même décision à la place du prieur de Saint-Étienne, qui gardait de plus, autorité sur les écoles établies sur son domaine. D'où les procès déjà évoqués.

Arnolet de Saint-Saulge.

L'année suivante, en 1520, Jean Arnolet de Saint-Saulge est nommé premier régent du collège (professeur)¹⁵. C'était un savant humaniste et un poète distingué qui écrivait des *Hymnes latines* sur la Trinité, la Vierge et autres thèmes religieux, et composa un *Traité d'orthographe latine*, édité à Paris en 1524¹⁶,

On sait peu de choses sur lui. D'après les recherches de Guy Thuillier¹⁷, il serait né vers 1490 à Saint-Saulge, aurait été l'ami de Tixier de Ravisy et aurait fait ses études au Collège de Navarre. Thuillier hésite sur la date de sa nomination comme régent au Collège de Nevers (1525 ?). Nous suivons sur ce point, l'abbé Crosnier. Née de la Rochelle¹⁸ quant à lui, cite Arnolet sans apporter davantage de précisions. On perd ensuite sa trace.

M. l'abbé Crosnier, écrit : 1520. *Jean Arnolet, de Saint-Saulge, premier régent du collège de Nevers, fait un traité sur l'orthographe et des poésies latines*. Victor Gueneau¹⁹ qui reproduit ce passage regrette que M. Crosnier ne nous ait pas fait connaître la source où il avait puisé ce renseignement. En effet il y avait vers 1498, à Bourges, un éditeur du même nom. Peut-être un parent ?

N. Weiss, cite un poème (il y en aurait eu deux en réalité), dédié à Jean Parent, scolastique de Nevers, et publié dans un recueil collectif en 1544, mais qui doit dater d'avant 1533 (mort de Jean Parent). Il en déduit que Parent, comme Arnolet, aurait eu des sympathies pour l'évangélisme et les premiers réformateurs. Nous étudions en détail cette question dans le chapitre consacré à Maturin Cordier, principal du Collège (1530-1534).

TROISIÈME ÉPISODE.

Ainsi Saint-Étienne fonde le premier collège et se permet le luxe de le baptiser : Collège de Nevers.

La ville ne pouvait pas en rester là. Ce collège du Bourg Saint-Etienne, pouvait être simplement la réunion dans un même lieu de plusieurs écoles, sauf que chaque maître, au lieu d'avoir une classe à plusieurs divisions, des tout petits : les abécédaires, aux plus grands : rhétorique et philosophie, ne s'occupait que d'une ou deux divisions au maximum, l'ensemble étant dirigé par un recteur ou principal, Antoine Perrot en l'occurrence, qui était chargé du recrutement des maîtres ou régents. Nous ignorons si ce collège recevait des boursiers et dans quelles conditions il fonctionnait.

1521 NEVERS CONTRE-ATTAQUE

Les échevins de Nevers devaient relever le défi de cette concurrence en donnant plus d'importance aux écoles de la Ville.

En 1521, les échevins de Nevers achètent pour *huit vingt dix livres* (170 livres) la maison de Jean Cheveau, près de la Cour des Comptes pour *construire les écoles de la ville et joindre à*

¹⁵ M. Morellet, professeur d'histoire, parle de lui dans son discours de distribution des prix du Collège de Nevers, le 13 août 1853. Il affirme que *les échevins de Nevers lui confièrent en 1524 la direction de notre collège qu'ils venaient de fonder*. Il y a évidemment erreur sur la date, la fonction et l'origine de son recrutement.

¹⁶ *De Orthographia*, Paris, 1524 et *Bucolicon Ludicrum*, Paris 1524.

¹⁷ In catalogue de l'exposition : *Guy Coquille et les auteurs nivernais du XVIe siècle*, BMN et SAN, Nevers, 2003, p.9.

¹⁸ Née de la Rochelle, *Mémoires*, T III, p. 35.

¹⁹ V.G. t.1, p. 20 et note 2.

la maison de maistre Jehan Parent, escolâtre, pour ce que en cette ville il n'y avait eu longtemps par cy devant nulles escolles de valeur ; au moyen de quoy les habitants ont été contraints envoyer leurs enffans aux escolles hors la ville. (Traduisez : du Bourg Saint-Etienne). Mais, malgré cette amélioration, les écoles de la ville ne peuvent soutenir la concurrence du Collège.

QUATRIÈME ÉPISODE

1526 L'ÉCOLÂTRE PREND L'OFFENSIVE

NEVERS CHANGE DE TERRAIN

La nouvelle installation ne dura que cinq ans, les Nivernais préférant toujours envoyer leurs enfants au Collège dépendant de Saint-Etienne. Que faire?.

Puisque les écoliers ne voulaient pas monter vers les écoles, il ne restait plus qu'à faire descendre les écoles vers eux. C'est toujours le même problème. Faut-il rapprocher le tabouret, du piano ou le piano, du tabouret ?. Comme nous sommes à Nevers, pays de la fameuse Botte, on pourrait dire aussi : Si tu ne vas pas à Lagardère, Lagardère ira (t) à toi.

En 1526, Léonard du Pontot, bailli de Nivernois cède à Jean Parent, l'écolâtre, (en échange de l'ancienne maison de Jean Chevau, servant d'école, près de la Cour des Comptes) une maison près du Puits des Ardilliers, connue sous le nom de Maison de Veaulce, tenant par devant à la rue des Bourgeois (plus tard, rue du Lycée et actuellement, rue des Francs-Bourgeois) et par derrière à la rue de Mirangron. La ville paye la moitié des frais d'installation des écoles en ce nouveau lieu. Il semble qu'il y ait eu à cette occasion fusion entre elles et le Collège du Bourg Saint-Etienne.

Cela n'alla sans doute pas tout seul. En effet, en 1526 - 1527, les échevins envoient à Paris, le Contrôleur des deniers communs de Nevers, pour négocier avec Jehan Parent l'écolâtre, *afin de conclure avec lui sur le fait des écoles pour le bien de la chose publique*. Sans doute fallait-il se mettre d'accord sur le transfert des écoles et la fusion avec le collège existant situé, en grande partie, sur le domaine du Prieur de Saint-Etienne ce qui posait des problèmes de compétence et d'impôts. Ce voyage nous apprend aussi que l'écolâtre devait résider à Paris, d'où il réglait toutes ses affaires et bénéfices à Nevers.

CINQUIÈME ÉPISODE

1527 LA VILLE RÉCUPÈRE LE COLLÈGE

Le 18 juillet 1527, Pierre de la Foy est nommé principal du Collège, par la ville (contrat de trois ans mais il ne restera que deux). *La ville lui fournit six tonneaux de vin, quinze quartauts de froment, quinze mesures de bois à chauffer, avec la vaisselle d'étain nécessaire pour le mettre en ménage, lui, ses régents et domestiques* ²⁰. La réparation de la maison de Veaulce est financée moitié par la ville et moitié par l'écolâtre. Il en coûta 241 livres et 14 sous pour chaque partie. On commence immédiatement la construction d'une chapelle. La preuve en est qu'en 1528, Etienne de Maintenant, bourgeois de Nevers et sa femme, Jeanne Garnier, donnent 42 livres pour fonder une messe quotidienne perpétuelle *en la chapelle qu'on édifie de nouvel au Collège et escolles communes de la Ville pour l'instruction des jeunes enffans affin qu'ils ne puissent vaguer*.

²⁰ *ibid.* p. 308.

DE 1527 À 1577

LE COLLÈGE DE NEVERS

SON HISTOIRE COMMENCE EN 1527

Pierre de la Foy fut donc le premier principal du Collège de Nevers. Désormais on ne parlera plus du collège de Saint-Etienne ni des écoles de la Ville.

Peu à peu, ses bâtiments s'étendront dans tout le quartier, entre la rue des Bourgeois, et la rue Mirangron en longeant les rues de l'Esguillerie et des Fangeats (actuellement rue de la Préfecture). Il faut se rappeler qu'un collège vit en quelque sorte, en autarcie, il possède en plus des bâtiments d'habitation pour les maîtres et élèves, des salles de classe, d'exercices et d'études et de la chapelle, des locaux pour les domestiques, une cuisine, un fournil pour faire cuire le pain, un jardin potager, une vigne, un verger, des locaux "agricoles" comme la "vinée" et même des fermes à l'extérieur de Nevers qui lui fournissent une partie de ses besoins alimentaires.

Ses revenus proviennent de rentes et donations diverses faites par de généreux donateurs dont les Ducs de Nevers, de taxes municipales (droits d'octroi, droits sur les alcools etc...) qui lui ont été affectées par la municipalité, de bénéfices ecclésiastiques donnés par les Evêques et des pensions payées par les parents des élèves non boursiers.

Le Collège puis le Lycée ne quitteront plus cet emplacement jusqu'en 1944 où un bombardement détruira une partie des bâtiments. Mais les restants seront toujours employés jusqu'en 1964 ²¹.

Des disputes et procès éclatèrent presque chaque année soit avec la municipalité pour le recouvrement des taxes affectées, soit avec le Prieur de Saint-Etienne, parce qu'une partie du terrain dépendait de la *censive* de ce bourg et que le collège ne voulait pas payer les taxes réclamées, soit avec (et toujours) l'écolâtre de la cathédrale qui essayait de recouvrer ses droits, soit même avec le Duc de Nevers qui en tant que fondateur, voulait faire reconnaître les siens.

Il y avait aussi des difficultés pour le recrutement des principaux et des régents, sans parler de la concurrence des *escholes buessonnières*, tenues par des maîtres "indépendants" ou par des réformés. Selon les années, d'autres problèmes apparaissaient, la famine et la misère, ou les épidémies comme la peste, qui vidaient le collège de sa population, il demeurera même fermé à cause de celle-ci de septembre 1563 à décembre 1564

Les principaux se succédaient, Martin de la Terre, Louis Faul ou Fleau, Guillaume Maulguin, ce dernier recruté en catastrophe, pour six livres tournois, *les enffans estant vagans depuis le despart de Maistre Louis Fleau*, et enfin Mathurin Cordier, qui resta trois ans, de 1530 à 1533 environ. En somme, si Nevers avait su le garder, notre ville aurait pu, au lieu de Genève, devenir le berceau de l'école moderne ²².

Après ce rapide résumé de présentation de cette période, nous allons suivre pas à pas l'histoire du collège, au hasard des documents très rares qui en attestent.

LES AVATARS DU COLLÈGE DE 1527 à 1534.

1526-27 ²³ : Les arrangements à conclure avec l'écolâtre, pour mettre en place le collège ne se firent pas facilement : en effet, nous trouvons une note à Jean Lesperon, contrôleur des deniers communs de la ville de *20 livres tournois pour 16 journées par lui employées (à 25 sols tournois chacune) en un voyage de Nevers à Paris, auprès de maître Jehan Parent, scolastique*

²¹ Plus tard une autre fusion difficile mettra à l'épreuve notre Lycée, celle avec l'ancien lycée technique Jean-Jaurès dont on se demande encore si ce fut une ingestion ou un phagocytage.

²² voir chapitre suivant.

²³ AMN, CC 99.

dudit Nevers, afin de conclure avec lui sur le fait des écoles pour le bien de la chose publique. 16 jours de négociations en comptant le voyage aller et retour, les difficultés rencontrées ne devaient pas être minces.

Quant au nouveau recteur, Pierre de la Foy, *principal des écoles de cette ville*, son installation ne fut pas facile et les échevins lui octroyèrent 6 tonneaux de vin, 15 quartauts de froment et 15 mesures de bois à chauffer *pour le commencement de sa vie, parce qu'il estoit venu nouveaul audit collège.*

1528 ²⁴ : 18 juillet, aux aides en nature, accordées à son arrivée, s'ajoutaient les appointements annuels fixés par le contrat du 18 juillet 1527 ; en effet nous trouvons, l'année suivante le versement à maître Pierre de la Foy, maître ès arts et principal du collège, de 20 livres tournois pour une année échue le 18 juillet 1528, *de la pension à lui accordée par la ville, pendant trois années qui commencèrent le 18 juillet 1527 .*

1528-29 ²⁵ : Mais Pierre de la Foy ne remplit pas entièrement son contrat de trois ans qui aurait dû se terminer le 18 juillet 1530, car dès l'année 1528-29, nous trouvons trace de l'arrivée d'un nouveau principal non nommé dans cette partie du registre mais qui devait être Martin de la Terre. Il avait dû y avoir de grandes difficultés pour le recruter. En effet on dut faire une avance de 50 livres 10 sols 3 deniers tournois au *docteur principal* du collège quand il prit la charge dudit collège afin d'avoir le blé, vin, bois argent pour sa nourriture et celle de ses régents et domestiques pendant un mois *sans lequel avantage il n'eut accepté ladite charge.* Ces détails nous montrent que si la Ville ne connaissait en titre que le principal, celui-ci faisait fonctionner le collège en engageant lui-même des régents et des domestiques, tous ses frais s'élevaient donc en moyenne à un peu plus de 50 livres par mois. Or comme on l'a vu plus haut, la pension du principal payée par la Ville ne dépassait guère 20 livres par an, le reste des dépenses étant couvert par les frais de scolarité payés par les élèves. Mais cette dernière ressource devait être insuffisante en ces temps difficiles car on trouve pour la même année, mention d'une somme de 7 livres 10 sols tournois, au compte du receveur, pour blé délivré à maître Martin de la Terre, principal audit collège *au moyen de la famine qui regnoit en la ville audit temps.* Cette famine dura plusieurs mois et en 1529-1530, nous en trouverons des traces précises.

À ces subsides municipaux s'ajoutaient des revenus de donations diverses. À preuve, la même année, la Ville fait un échange avec le seigneur des Marais, de la seigneurie de Monaton, acquise pour la fondation des messes de la chapelle du collège ; ainsi différents domaines donnés par des particuliers, par la ville de Nevers ou les comtes et ducs, constituaient un patrimoine dont les revenus alimentaient le fonctionnement général du collège ou étaient affectés à titre particulier, comme ici au paiement des messes célébrées dans la future chapelle.

La même année, la Ville finit de régler les frais des échanges de maisons, en versant à Jehan Budeaul, notaire, 30 sols tournois pour la grosse du contrat d'échange fait entre les habitants de la ville et maître Jehan Parent, scolastique, de la maison du collège, contre la maison de messire Leonard Dupontot, chevalier, bailli de Nivernais. Elle poursuit les travaux de construction du collège, nous trouvons en effet des versements divers : à Jacques Murault, maçon, 65 livres tournois, à Jehan Couraut, charpentier, 20 livres tournois, à Jehan Massegras alias Machegras, couvreur, 80 livres, sur leur marché pour l'œuvre du collège et de la chapelle ; à Jehan Cotereaul, peintre, 20 livres pour les verrières, à Jehan Demay, menuisier, 30 sols tournois etc ... à Jacques Rollet, maçon, 25 livres tournois pour la fin de la maçonnerie de la chapelle du collège, à Huguet Bourguignon, blanchisseur, 11 livres 5 sols tournois pour la moitié de 22 livres 10 sols pour le *blanchissage* de la dite chapelle. Ce détail nous permet de savoir que les parois en étaient blanchies à la chaux, selon une technique très ancienne et qui a perduré jusqu'à notre époque. Il faut ajouter à ces règlements d'autres paiements d'ouvriers qui avaient travaillé au collège, montant à la somme de 74 livres 10 sols et 6 deniers tournois.

²⁴ AMN, CC 100.

²⁵ AMN , CC 101.

1530 UNE CHAPELLE.

Avec le blanchissage des murs, les travaux de la chapelle arrivent à leur fin, il ne reste plus qu'à accrocher une corde de 13 toises au clocher, fournie par Gilbert Goubellot pour 10 sols 10 deniers tournois ²⁶. La chapelle sera officiellement inaugurée en 1530. À cette occasion on ne lésina pas sur les moyens et la ville fit même démolir en divers endroits, certains murs du collège, *pour que plus facilement, l'évêque de Bethléem, Philibert de Beaujeu puisse passer et repasser pour la bénédiction et dédicace de la chapelle*. Les brèches furent réparées après la cérémonie. Son voyage coûta à la ville 44 livres, 11 sols et 8 deniers.

En **1532-1533** les vitres de la chapelle sont payées, moitié par la ville et moitié par défunt M. Parent, Ecolâtre.

1529-30 ²⁷ : Martin de la Terre n'avait dû remplir son office que quelques mois. Un nouveau principal du collège maître Louis Flaul, reçoit 30 livres tournois *pour la nourriture et entretien des escolles de la ville* et peu de temps après, un notable, Jacques de Taches reçoit 22 sols 5 deniers tournois pour être allé au lieu et ville de Monceaux le Comte savoir si l'on pourrait *recouvrer un maître qui est audit lieu* pour venir demeurer aux écoles de Nevers, à titre transitoire sans doute, car entre temps, un échevin, Pierre Perrin était allé à Paris pour négocier avec Mathurin Cordier.

Comme l'année précédente, la disette régnait. Les autorités publiques sont obligées de pourvoir aux besoins les plus urgents des pauvres. Les échevins votent au receveur 14 livres 12 sols tournois pour le pain acheté à cause de la donne générale (distribution gratuite) du jour des Trépassés, à l'abbaye Saint-Martin, le pain ordinaire ne suffisant plus, vu le grand nombre de pauvres qui se trouvèrent de tous côtés et aussi pour le prévôt et les sergents qui maintiennent l'ordre et pour le sacristain de Saint-Martin qui fait sonner ladite donne. La même année, 700 livres des deniers communs sont employés *en blés pour subvenir au pauvre peuple et éviter la famine qui eut pu s'ensuivre*.

Maturin Cordier, Maître de Calvin et Principal du collège de Nevers.

À l'époque où il fut question de faire venir Maturin Cordier à Nevers pour prendre la direction du collège, c'était déjà un grammairien et un pédagogue très connu et très estimé à Paris où il fut régent, notamment, dans deux collèges prestigieux, Sainte-Barbe et Navarre. À Sainte-Barbe, (ou à La Marche selon les sources) il eut entre autres élèves, Jean Calvin qui lui voua une amitié indéfectible. Comment le projet de le faire venir à Nevers fut-il initié ? et par quels moyens fut-il mené à terme ?, cela reste un grand mystère et comme on le verra plus loin, nous pouvons seulement faire quelques hypothèses. Son départ, au bout de trois années à peine, est également inexplicable. Après Nevers, il fut régent au Collège de Guyenne, à Bordeaux. Finalement Calvin l'appela près de lui à Genève et il y fut l'inspirateur et le réalisateur de l'enseignement calviniste dont s'inspirèrent d'ailleurs les Jésuites.

Le séjour de Cordier à Nevers suscite pas mal de questions et de controverses que nous devons d'évoquer en commençant par l'étude des documents très rares qui en témoignent.

Pour expliquer l'intérêt qu'il suscite il nous faudra évoquer sa personnalité remarquable qui apparaît à travers des témoignages très divers. Nous avons aussi beaucoup de renseignements sur sa pédagogie et sur ses œuvres presque toutes consacrées à l'éducation, mais qui sont malheureusement, insuffisamment connues. Nous les évoquerons d'autant plus volontiers que deux au moins de ses ouvrages importants furent sans aucun doute rédigés pendant son séjour en Nivernais.

²⁶ AMN, CC 102.

²⁷ AMN, CC 102.

Cordier à Nevers.

Les articles publiés et les passages le concernant dans divers ouvrages affirment différentes versions sur sa venue et son séjour à Nevers, sur la foi, les uns des autres, mais sans citer de sources sûres.

Les archives ne nous donnent que peu de renseignements. Les seules précisions viennent des livres de comptes de la municipalité.

En 1529-30²⁸ deux notes concernent sa venue. La première est un versement de 54 livres 4 sols tournois à maître Maturin Cordier *envoyé quérir à Paris pour l'exercice des écoles communes de la ville*. Curieusement, c'est une note postérieure qui concerne l'indemnisation d'un échevin, Pierre Perrin qui s'était rendu précédemment à Paris pour savoir dudit maître et composer à luy de ce qu'il demanderoit, afin du tout en advertir les habitants.

On pourrait en conclure qu'un accord était intervenu entre Cordier et l'échevin et que la somme versée était une avance sur ses gages ou une indemnité pour son déménagement. Mais sans doute n'avait-on pas obtenu encore l'accord du scolastique, indispensable pour officialiser cette nomination car dans les comptes de l'année suivante 1530-31²⁹, nous trouvons un versement à un nouveau principal, maître Guillaume Maulguin *maistre es ars* de 6 livres tournois, à lui promis pour prendre la charge des écoles communes jusqu'à ce qu'on eût averti M. le scolastique Parent pour *recouvrer un principal audit collège pour ce que maître Louis Fleau qui par ci-devant en avait eu la charge l'avoit du tout délaissé et estoient les enffans vagans*. Il s'agissait en somme d'assurer l'interim avant l'arrivée de Cordier.

Cordier ne semblait pas particulièrement désireux de s'établir à Nevers surtout en ces années de misère où les revenus du collège étaient réduits et où peu d'enfants payaient régulièrement leur écot. En effet au cours de ce même exercice financier, la Ville lui versa deux fois des subventions supplémentaires. À maître Maturin Cordier, principal du collège, 40 livres tournois *pour lui aider à vivre attendu la stérilité de l'année et que sans ladite ayde, il vouloit entièrement délaïsser les escolles*. Et quelques semaines après : à maître Maturin Cordier, principal des écoles communes, 20 livres tournois pour aider à sa dépense attendu la *sterellité*.

Ce même registre contient des témoignages abondants des misères de ce temps. Du 7 mai au 28 juin, la Ville organisa des distributions générales d'aumônes *en pain, chair et potages*, dans les différents quartiers, à raison d'un jour par semaine et par quartier. Le nombre de pauvres était si abondant que la Ville essaya de réserver les distributions de vivres aux seuls pauvres, indigènes, et en vint même à faire transporter par eau, 250 pauvres de Nevers à Cosne, *parce qu'il y en avait tel nombre qu'on ne pouvait sûrement aller par les rues*. On leur donna pourtant du pain.

En plus de la misère, sévissait la peste, au moins du mois de juillet jusqu'à la fin septembre, en fait on en parle encore dans les registres de l'année suivante. Les échevins votaient des crédits pour surveiller l'épidémie, soigner les pestiférés, les confesser, les administrer, les ensevelir et les enterrer. Ils votaient aussi des crédits pour faire fermer par des barres de fer les maisons contaminées et pour que les familles des pestiférés quittent la ville et aillent faire un séjour à la campagne. Prudents, les échevins ne siégeaient plus à Nevers, mais dans les paroisses voisines, à Coulanges le 1er août 1531, à Villemenant le 20 etc.

En 1531-32³⁰ : deux autres mentions concernent maître Maturin Cordier, principal des écoles, 12 livres tournois *affin de lui donner couraige et le mander de venir continuer la bonne œuvre par luy encommancée esdites escolles*. Ceci laisserait supposer que Cordier avait abandonné un certain temps Nevers, peut-être à l'occasion des vacances, et que les échevins craignaient qu'il ne revînt pas. Mais il reprit ses fonctions car plus tard ils lui attribuèrent 6 livres tournois pour l'aider à vivre lui et ses régents, à cause des grands frais qu'il avait supportés par la famine et la mortalité.

²⁸ AMN, CC 102.

²⁹ AMN, CC 103.

³⁰ AMN, CC 104.

Bien entendu, ces aides devaient s'ajouter à la pension annuelle prévue dans le contrat, comme ce fut le cas pour le premier principal Pierre de la Foy. Rien ne permet de supposer que cette clause financière ait été supprimée dans le contrat de Cordier comme l'affirme Weiss ³¹.

Il faut rappeler que le Principal ³² avait à sa charge les salaires des régents et des domestiques qu'il engageait ; toutes les dépenses ordinaires d'entretien des bâtiments, d'ameublement des locaux, salles, et chambres des élèves et du personnel, et de la nourriture de tous ces convives. Ses seules ressources étaient les pensions payées par les internes et les frais de scolarité des externes. S'y ajoutaient selon les cas les revenus des fondations, rentes, revenus des terres appartenant au collège, subventions diverses de la ville ou de généreux donateurs, mais à l'époque de Cordier, le collège n'était pas bien riche, il faudra attendre la fondation des ducs et l'arrivée des Jésuites pour que ses revenus augmentent sensiblement. La somme fixée par le contrat d'engagement du Principal, versée annuellement ou par quartiers, représentait son traitement personnel.

Nous ne trouvons plus mention de Cordier dans les registres. Celui de 1532-1533 ³³ ne contient que des factures pour les travaux de la chapelle du collège. À ce propos, on voit que les *vittres* de ladite chapelle ont été payées *moitié par la ville et par défunt M. Parent*, ce qui prouve que celui-ci était décédé depuis quelques mois au plus. L'usage voulant que les contrats d'embauche des principaux se fassent soit en juillet, soit en octobre, et en général pour trois ans, le séjour de Cordier à Nevers aurait pu durer, au moins, de juillet 1530 à juillet 1533 mais les registres concernant les exercices 1533-34 et 1534-35 manquent.

Parmentier ³⁴, affirmait que *le compte de Gilbert Doireau, de ladite année 1534, porte que Maturin Cordier était dans ce même temps principal du collège, et que l'ayant abandonné, sa place fut remplie par Me Claude Budin*. Il faisait remarquer cependant, en étudiant les archives de l'abbaye Saint-Étienne dont dépendait en partie le collège, que le 6 février 1534, frère Aré Duclos, chancre, présenta au même office de recteur Me Bertrand, maistre ès-arts, à Me François Le Bourgoing, prieur commandataire de Saint-Étienne, ce qui semble prouver qu'à cette date, Cordier était bien parti définitivement.

Les comptes de 1533-34 et de 1534-35 sont maintenant perdus, mais Parmentier a pu en avoir connaissance avant leur destruction, on peut donc supposer que le départ de Cordier date au plus tard, du début de l'année 1534. On ne voit pas comment Bayle, dans son dictionnaire, a pu affirmer péremptoirement que Cordier *régenta à Nevers en 1534, 1535 et 1536*.

Théodore de Bèze ³⁵ qui avait bien connu Cordier à Genève se contente de signaler son enseignement à Nevers entre Paris et Bordeaux.

Autre source de renseignements, les ouvrages de Cordier, les deux premiers détails sont relevés par la plupart des biographes.

En 1533, *postridie Liberalium 1533* (soit le 23 février 1534 ³⁶), Cordier envoyait à l'imprimeur R. Estienne le manuscrit de ses *Disticha nomine Catonis inscripta*, accompagné d'une lettre datée de *Novioduni ad Ligerim*, dans laquelle il expliquait que l'année précédente, il avait dicté à ses élèves de Nevers, ce texte latin avec sa traduction française. Il espérait que cette dictée pourrait servir aux élèves successifs de sa classe mais il s'était aperçu, que les copies renfermaient quantité de fautes et que plutôt que de les corriger, il aurait plus vite fait de revoir tout son travail pour le faire imprimer. Robert Estienne mit cette lettre comme préface en tête de l'opuscule dont le premier tirage porte la date de 1533 (1534 avant Pâques). À la fin des

³¹ N. Weiss, *Le collège de Nevers et Maturin Cordier (1418-1540)*, in : *Revue pédagogique*, N° 5 - Mai 1891, p. 400-416. BMN NM 1035-19

³² Voir chapitre précédent, notre étude sur les collèges.

³³ AMN, CC 105, le registre suivant, AMN, CC 106 concerne l'année 1535-1536.

³⁴ Parmentier *Archives de Nevers ou inventaire historique des titres de la Ville*, Thecner, Paris, 1842, T. 1, p. 340.

³⁵ Théodore de Bèze, *Histoire de la vie et de la mort de M. Jean Calvin*. 1563.

³⁶ Nous indiquons entre parenthèses les calculs effectués par N. Weiss qui a transformé les dates en *ancien style* comme il l'écrit, en dates correspondant au calendrier grégorien, *nouveau style*, qui ne sera mis en pratique qu'après 1582. Ces différences de calendrier expliquent peut-être pourquoi les différentes études sur Cordier divergent parfois sur les dates de sa présence à Nevers et la durée totale de son séjour.

Disticha, on lit : *Dictabat parvulis suis Corderius Novioduni : quæ est Nivernensium metropolis ad flumen Ligerim* ³⁷.

Le deuxième détail se trouve dans la préface des *Colloques*, où il déclare : *Depuis que Dieu, père très doux, ayant pitié de moi, a illuminé mon entendement de la vraie connaissance de son Évangile, j'ay encores poursuivi cette entreprise (d'exhorter ses élèves, non seulement à l'estude d'humanité, mais aussi à craindre et servir Dieu) beaucoup plus ardemment. Ce qu'a expérimenté l'escole de Nevers (Nivernensis schola), et un peu après celle de Bordeaux (où je m'estoys retiré estant chassé de Paris à cause de l'Évangile), l'espace de trois ans* ³⁸. Ce texte prouve d'une part, que Cordier, après son séjour à Nevers, a enseigné à Bordeaux, (peut-être après une tentative malheureuse pour s'établir de nouveau à Paris), avant de rejoindre Jean Calvin à Genève et d'autre part qu'il était déjà gagné aux idées des premiers réformateurs avant de venir à Nevers.

De plus, dans l'édition de Lyon de 1539 du *De corrupti sermonis enmendatione*, dans la préface, figure la mention : *Ex Nivernensi gymnasio ad flumen Ligerim, 1532*, détail signalé également par Compayré ³⁹.

Enfin un troisième détail est beaucoup plus indirect. Un poète du XVI^e siècle, Jehan Marion ⁴⁰, a fait une paraphrase en vers français ⁴¹, d'un texte très peu connu, en vers latins, de Cordier ⁴². Or il figurait déjà en 1533 dans la troisième édition du *De corrupti sermonis enmendatione*, la première édition de cette œuvre daterait de 1530, soit de son arrivée à Nevers, mais nous n'avons pu vérifier si ce *Carmen* y figurait déjà. Sinon on pourrait penser qu'il a été écrit à Nevers et publié pendant son séjour, et si Jehan Marion est réellement nivernais, le choix fait par lui, pourrait témoigner de l'influence de Cordier à Nevers.

Pour compléter ces sources, il faut s'adresser aux quelques mentions que l'on peut glaner chez divers auteurs, malheureusement, pour beaucoup, il ne s'agit que de simples conjectures.

L'une des rares études consacrées au passage de Cordier à Nevers est celle de N. Weiss ⁴³ qui date de 1891. Lui aussi commet pas mal d'erreurs tant sur la vie et la carrière de Cordier que sur l'histoire du collège de Nevers qu'il prétend suivre de 1418 à 1540. Faute d'avoir pu collecter lui-même les rares informations contenues dans les archives de Nevers, il interprète d'une manière très discutable les avatars des anciennes écoles de la ville et tout le cheminement qui conduisit à la fondation du Collège par la Ville et les Ducs de Nevers.

Les dates sur le séjour de Cordier à Nevers, comme sur les différentes étapes de sa vie, selon les biographes et les historiens, sont des plus fantaisistes. Nous avons donné ci-dessus les seuls détails dont nous avons pu vérifier l'authenticité par des documents d'archives. D'après eux, il est improbable qu'il soit arrivé avant l'exercice 1530-31. Quant à son départ, comme il affirme lui-même qu'après un passage à Paris, il passa trois années à Bordeaux avant de rejoindre Calvin à Genève en 1536 ou 1537 (la date varie selon les biographes de Calvin), en comptant au plus juste, il aurait dû quitter Nevers en 1533 ou au début de 1534.

³⁷ Cordier avait dicté (ceci) à ses petits élèves de Nevers : qui est la ville des Nivernais près du fleuve Loire.

³⁸ traduction donnée in *France protestante*, 2e édition, t. V, col 881, n° 22. Cité par Weiss, op. cit. p. 401, note 2.

³⁹ Gabriel Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, (1879), T. 1, Livre 1, Cap. 3, *Les réformateurs protestants*. Sur Cordier p. 150-151

Gabriel Compayré : né à Albi en 1843, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse, spécialiste de l'éducation, élu député du Tarn de 1881 à 1889, il fut ensuite recteur de l'université de Lyon. A publié de nombreux ouvrages sur l'éducation et la philosophie.

⁴⁰ Voir notre étude sur Jehan Marion, in *Colloque sur Guy Coquille et les auteurs nivernais du XVI^e siècle*. 2003, BMN, éd.

⁴¹ *Un Carme admonitoire de Maturin Cordier, affin que les enfans viennent incontinant à Jesuchrist, selon ceste sentence : Laissez venir les petits à moy et ne les empeschez point. Car le Royaulme de Dieu est pour telz ... Traduct (en vers) de latin en françoys.*

⁴² *Ut ad Christum pueri statim accedant, carmen paræneticum in hanc ipsius Christi sententiam : sinite paruulos venire ad me : & ne prohibueritis eos. Talium est enim regnum dei. Mar. 10. & Matt. 19. item Luc. 18. Puero pure proficere cupienti salutem a Christo Iesu*

⁴³ Op. cit.

Selon le dictionnaire Fayard ⁴⁴, il aurait fui Paris au cours de l'hiver 1534-1535, aurait enseigné à Bordeaux du début de 1535 à la fin de l'année 1536, soit seulement deux ans et non trois comme le dit Cordier dans la préface des *Dialogues*, à moins que cette précision concerne son séjour à Nevers. Toujours selon ce dictionnaire, il aurait publié son *De corrupti sermonis enmendatione libellus* en 1530 avant de venir à Nevers : *Cordier se rend ensuite à Nevers où il enseigne la grammaire*. Ceci est possible, car cet ouvrage a eu plusieurs éditions et la préface citée et datée de Nevers en 1532 est peut-être celle de l'édition de Robert Estienne de 1533.

À propos de ces questions de dates concernant son passage à Bordeaux, il nous faut préciser que comme Montaigne, né en 1533, n'est entré au collège de Guyenne qu'à l'âge de six ans, en 1539, il n'a pu y rencontrer Cordier comme l'affirment certains de ses biographes. Par contre il y a connu Buchanan qui enseigna à Guyenne de 1539 à 1543 puis de 1545 à 1547. Celui-ci avait été le collègue de Cordier à Sainte-Barbe où il enseigna de 1528 à 1534. Dans les *Essais*, Montaigne parle bien de Buchanan mais non de Cordier. Pourtant le *Traité des Sciences pédagogiques* ⁴⁵ affirme : *De 6 à 13 ans, le voilà à Bordeaux au Collège de Guyenne qui avait la réputation d'être des plus doux, où enseignaient des maîtres réputés, tel Maturin Cordier*.

Pourquoi et comment Cordier est-il venu à Nevers ?

Cette question préalable se pose en effet. Comment se fait-il que l'on ait pensé à solliciter avec tant d'énergie sa venue à Nevers ? Nous avons vu par les documents évoqués plus haut qu'habituellement on se contentait d'un modeste recrutement local justifié aussi par la modicité des ressources et des revenus du collège. Or Cordier était un régent réputé de Navarre, après avoir enseigné à Sainte-Barbe, deux des plus prestigieux collèges de Paris, et avait eu des élèves non moins prestigieux. Si l'on peut comprendre que les notables de Nevers, pour donner un élan de départ à leur nouvel établissement aient songé à s'attacher un tel principal, on comprend mal pourquoi Cordier a condescendu à s'exiler loin de Paris, de son éditeur, Robert Estienne et de tous ses amis. Si c'était par précaution, pour se mettre à l'abri des persécutions que l'on commençait à pressentir contre les nouveaux évangélistes et réformateurs, il aurait pu choisir un collège plus important. Plus tard quand il quitta Nevers puis Paris, il n'eut aucun mal à se réfugier au célèbre collège de Guyenne à Bordeaux.

C'est ici que les hypothèses s'affrontent.

J. Quicherat ⁴⁶ suppose que la famille de Fontenay ⁴⁷ qui avait des liens avec Sainte-Barbe et avec Nevers servit d'intermédiaire pour inciter Cordier à quitter Navarre pour prendre, à Nevers, la tête du collège : *En 1528, il passa de Sainte-Barbe dans la Société de Navarre, mais l'étude de la théologie ne lui plut pas, il y renonça bientôt pour aller, probablement à la sollicitation des Fontenay, enseigner dans un collège qui avait été institué récemment à Nevers* ⁴⁸.

⁴⁴ *Dictionnaire des Lettres françaises, Le XVIe siècle*, La Pochotèque, Fayard, Paris 2001, p. 298-299

⁴⁵ *Traité des Sciences pédagogiques*, T. 2 Maurice Debesse : *La Renaissance*, p. 254

⁴⁶ J. Quicherat *Histoire de Sainte-Barbe*, Hachette, Paris 1860-1864. Cet ouvrage remarquable, outre l'histoire de ce collège, contient des chapitres consacrés à la vie de l'université de Paris, à l'organisation et au contenu des études depuis le moyen-âge et à la vie quotidienne des collèges, notamment aux études, aux querelles doctrinales etc ... Les pages qui concernent Cordier sont au T. 1 p. 152-154.

Jules-Étienne-Joseph Quicherat (1814-1882), chartiste, attaché à la Bibliothèque nationale, devint professeur à l'École des Chartes puis son directeur de 1871 à 1882. Par son enseignement à l'École des Chartes, on considère qu'il a été un des fondateurs de l'archéologie française. Il a publié de nombreux ouvrages d'histoire.

Il était le frère cadet de Louis-Marie Quicherat (1799-1884), Normalien, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1843, académicien en 1846, on lui doit de nombreux ouvrages d'enseignement de la musique et du latin, notamment le *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* (1836) et le *Dictionnaire Latin-Français* (1844 avec Daveluy) réédité en 1919 par Émile Chatelain, et bien connu des latinistes.

⁴⁷ Sur les Fontenay, voir Quicherat, op. cit. T. 1, p. 65 à 67, et les pages 105 à 112, où il cite un *Mémoire généalogique sur la famille de Fontenay*, de La Tour-de-Vesvre BNF, cabinet des titres, dossier Fontenay, qui a été rédigé par Gui de Fontenay et daté du 1er mai 1559.

⁴⁸ Op. cit. T. 1, p. 154.

Les Fontenay fils et descendants du seigneur de la Tour de Vesvres en Berri étaient fort nombreux (dix-sept enfants et quatorze oncles et tantes) et plusieurs d'entre eux se firent attribuer des bénéfices et offices en Nivernais, notamment Henri qui fut archidiacre de Nevers, et Gui qui enseigna à Sainte-Barbe à partir de 1509 (où un de ses frères, Pierre avait été principal dans les années 1495-1510), écrivit de nombreux ouvrages et devint chanoine de la cathédrale de Nevers dont il mourut doyen. Un Fontenay fut aussi évêque de Nevers. Gui de Fontenay ⁴⁹ avait très bien connu Cordier à Sainte-Barbe et a pu très probablement intervenir pour l'inciter à venir à Nevers.

On pourrait également penser que les ducs de Nevers ne furent pas étrangers à cette nomination et usèrent de leur influence. Par la suite, voyant que la Ville laissait périlcliter le collège, ils prirent l'affaire en mains directement, créèrent une fondation et contractèrent avec les jésuites. En fait leur ambition était plus grande car ils envisageaient de fonder une université comme celle d'Orléans.

N. Weiss suppose que des milieux nivernais déjà gagnés aux idées nouvelles sont à l'origine de ce projet. *On pourrait soupçonner Pierre Perrin, qui se chargea de la négociation, d'avoir été dans les mêmes idées. Mais il fallait l'approbation de Jean Parent. Celui-ci était chanoine, il habitait Paris, et y était certainement, à cause de sa situation à la cour, au courant du mouvement luthérien. En avril 1529, on avait brûlé en place de Grève un familier de cette cour, le premier hérétique de marque depuis qu'on parlait de Réforme, Louis de Berquin. Les opinions libérales de Robert Estienne devaient être connues ainsi que ses amis. Il faut ajouter toutefois, pour être exact, que le supplice de Berquin fut l'œuvre de la Sorbonne et du Parlement, bien plus que du roi et de son entourage, et qu'à cette époque il y avait plus de gens d'Église qu'on ne pense, surtout dans ces régions, qui inclinaient vers les idées nouvelles.*

À partir de là, Weiss imagine ⁵⁰ que Jean Parent lui-même était de ce nombre et en veut pour preuve deux poèmes latins de Jean Arnolet, l'un adressé à Jean Parent et l'autre à son neveu, Jean Bourgoin, dans lesquels il décèle des accents *tout à fait dans la note religieuse des premiers réformés.*

Weiss oublie que d'après les documents d'archives, cités plus haut, Jean Parent n'avait pas encore été prévenu de l'engagement de Cordier, alors qu'on avait déjà versé à celui-ci une indemnité pour son déménagement et son installation.

Alfred Massé ⁵¹ reprend l'hypothèse de Weiss en citant l'article signalé et en faisant allusion à des notes que celui-ci lui aurait communiquées mais qui ont disparu.

Où Cordier a-t-il été le maître de Jean Calvin ?

Nous rencontrons une même confusion à propos de la carrière de Cordier à Paris et de sa rencontre avec Calvin.

Comme le fait remarquer J. Quicherat ⁵², tout repose sur les textes de Théodore de Bèze qui a écrit deux fois la vie de Calvin, *Histoire de la vie et mort de M. Jean Calvin, de Noyon, ministre de Genève*, en 1563, où il dit que Calvin reçut les leçons de Cordier à la Marche et *Discours de M. Théodore de Bèze contenant en bref l'histoire de la vie et la mort de maistre Jean Calvin*, en 1564, où il dit (selon Quicherat) que Cordier fut le maître de Calvin à Sainte-Barbe. Or le passage de Cordier soit à Sainte-Barbe soit à Navarre repose sur ce même texte. Nous n'avons pu vérifier ces deux éditions quasi introuvables, mais nous avons pu consulter une réédition du premier discours sous le titre *Histoire de la vie et mort de feu Mr Jean Calvin fidèle*

⁴⁹ La dédicace de son premier livre publié vers 1509, *Conducibilium opprime synonymorum et ad communem sermonem accomodatissimorum liber*, pose une énigme nivernaise. Ce livre des synonymes usuels (latins), est en effet dédié à Jean Saltrion ou Sautrion *maître consommé en rhétorique et en poésie, l'honneur du Nivernais*, le reste de cette dédicace nous le présente comme un universitaire important qui aurait même entretenu des relations avec la Lombardie. Voir Quicherat, op. cit. p. 68 et 106, qui pense que ce pourrait être le successeur de Pierre de Fontenay au principalat de Sainte-Barbe. Mais était-ce son véritable nom ou un pseudonyme désignant un membre de la famille Lenormant ?.

⁵⁰ Op. cit. p. 108 et note 3

⁵¹ Alfred Massé *Monographies du canton de Nevers*, manuscrit, chap. XIV, P. 143-146, ADN MS 116.

⁵² J. Quicherat, op. cit. p. 204-205

*serviteur de Iesus Christ*⁵³ où De Bèze écrit : ... *son dit fils (Jean Calvin) fut tant mieux & libéralement nourri aux despens toute fois de son pere, en la compagnie des enfans de la maison de Mommor ; ausquels aussi il fit compagnie aux estudes à Paris. Là entre autres precepteurs il eut pour son commencement au college de la Marche, M. Maturin Cordier ...*

S'appuyant sur ces deux ouvrages, Duboulay⁵⁴ n'osa pas trancher et affirma que *Calvin fut élève de Sainte-Barbe selon les uns et de la Marche selon les autres*⁵⁵. En l'occurrence, les *uns* et les *autres* se réduisent donc à deux textes d'une seule et même personne : Théodore de Bèze. À sa suite, les biographes de Calvin et de Cordier optèrent pour l'une ou l'autre version, la plupart optèrent pour le texte de 1563.

Cependant on peut considérer, avec Quicherat, que le second texte de Bèze est une rectification du premier. D'ailleurs le collège de la Marche jusqu'en 1530 n'avait guère d'importance et ne comptait que deux régents de grammaire ce qui est en contradiction avec ce que Calvin évoque de son passage au collège dans la préface de son *Épître de Saint Paul aux Thessaloniens* cité plus loin où il précise bien que Cordier, l'année de son arrivée au collège avait abandonné sa classe de rhétorique pour se consacrer à la quatrième ce qui lui permit de bénéficier de son enseignement, or il semble bien qu'il n'y avait pas de classes supérieures (seconde et rhétorique) à la Marche en 1523.

D'autre part, on situe à Sainte-Barbe, ceux que l'on connaît comme ayant été les condisciples de Calvin qui entra au collège en 1523 à quatorze ans. Il semble donc établi que c'est bien à Sainte-Barbe que Cordier et Calvin se connurent.

Weiss n'avait évidemment pas connaissance de l'étude de J. Quicherat déjà vieille de trente ans à son époque, sinon, il n'aurait pas situé la rencontre de Cordier et Calvin à La Marche. Compayré⁵⁶ fait de même. Les autres auteurs qui nous intéressent suivent Weiss (c'est le cas de Massé) ou éludent la question. Le *Dictionnaire des Lettres françaises*⁵⁷, fait quant à lui une curieuse synthèse de toutes les déductions : *Il est d'abord prêtre à Rouen, puis, avant 1514, il devient professeur de rhétorique à Paris, où il enseigne successivement aux collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, et de la Marche (où il eut Calvin pour élève), En 1523, il choisit de devenir professeur de grammaire, pour améliorer la pédagogie élémentaire du latin. En 1528, il entre comme étudiant boursier (donc pauvre) en théologie au collège de Navarre, mais on le retrouve deux ans après professeur de grammaire dans ce même collège ... Cordier se rend ensuite à Nevers.*

Il faut rappeler qu'un autre protagoniste important de la vie religieuse au XVIe siècle, Ignace de Loyola fit lui aussi ses études au collège Sainte-Barbe (en sortant de Montaigu où il avait commencé son cursus) où il reçut sa licence en 1533 et sa maîtrise ès arts en 1534. Plusieurs de ses premiers compagnons y furent ses condisciples. Mais les barbistes de cette génération entre 1520 et 1530 représentent pratiquement toutes les nuances, de l'orthodoxie à l'hérésie. À côté de *l'ascétisme communicatif des premiers jésuites, nous trouvons le mysticisme effréné de Guillaume Postel ; à côté du rigorisme inquisitorial de Démocharès, la tolérance de Gelida et d'André de Gouvéa, qui n'empêchera pas ces hommes vertueux d'être irréprochables dans leur foi ; ou bien encore c'est le scepticisme mal contenu de Buchanan, ou l'indépendance philosophique d'Antoine de Gouvéa, qu'une voix ennemie a taxé de matérialisme, et qui a fait associer le nom de cet homme distingué à ceux de Bonaventure Desperriers et de Rabelais. Quant à l'esprit de secte, il est représenté par celui qui en fut l'incarnation, par Jean Calvin*⁵⁸. Notons que très curieusement, Calvin qui commença ses études

⁵³ Édition de Genève, Chouet, 1658. À Nevers figurent deux autres éditions du XVIIe siècle : SNLSA, C 36 et SNLSA C 46 qui ont été présentées à l'exposition sur les auteurs nivernais du XVIe siècle.

⁵⁴ César Égasse Du Boulay ou Duboulay, mort en 1678, fut professeur d'humanités au collège de Navarre, recteur et historiographe de l'université de Paris. Il écrivit une *Historia Universitatis Parisiense*, (1665-1673) continuée au XIXe siècle par Jourdain.

Charles-Marie-Gabriel Bréchillet-Jourdain (1817-1886) : *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et XVIIIe siècle*, Paris, 1862-1866.

⁵⁵ Op. cit., t. VI, p. 950.

⁵⁶ Op. cit. T 1, p. 150.

⁵⁷ Op. cit. p. 298-299.

⁵⁸ Quicherat, op. cit., p. 205

à Sainte-Barbe, les acheva à Montaigu, à l'inverse de Loyola, sans doute pour des raisons de carrière ecclésiastique, à cause des réclamations du clergé de Noyon.

Pourquoi Cordier a-t-il quitté Nevers ?.

Le départ de Cordier de Nevers suscite les mêmes questionnements. Pourquoi est-il parti ? Est-ce en rapport avec le contexte religieux ? Quelle influence eut-il sur la vie religieuse du Nivernais ?.

Weiss qui a supposé que Parent, gagné aux idées de la Réforme, avait incité Cordier à venir à Nevers, suppose de même, logiquement, que la mort de l'écolâtre entre 1532 et 1533, *contribua au départ de Nevers de son protégé* ⁵⁹. Mais avant même ce décès, Cordier avait abandonné son poste et n'était revenu que sur la pressante sollicitation des échevins et moyennant une indemnité supplémentaire.

À plus juste titre, il met également en avant les pénibles circonstances de la vie à Nevers, la misère, la famine, la peste, évoquées plus haut et la chute des revenus du collège qui en résultait.

Mais il évoque aussi une autre explication ⁶⁰ : *Très vraisemblablement la réaction cléricale qui suivit l'affaire des placards (octobre 1534), l'exacte recherche des sectateurs de la Réforme, que ses ennemis organisèrent dès lors par toute la France, détermina son départ. Cordier était avant tout une nature pacifique. On le suspectait, on l'accusait, il s'en alla, comme il le fit quelques mois plus tard à Paris, comme le firent dès cette époque et pendant des siècles tous ceux qui préférèrent la liberté et la paix à l'oppression, à l'hypocrisie ou à la lutte.* Hypothèse séduisante, mais qui obligerait à supposer d'une part que Cordier aurait quitté Nevers bien après octobre 1534 et d'autre part, que les poursuites contre les réformés se seraient faites à Nevers aussi rapidement qu'à Paris.

Or Massé, qui a particulièrement étudié la Réforme à Nevers ⁶¹ et accepte l'hypothèse de Weiss, n'a trouvé de traces locales de poursuites contre des protestants qu'à partir de 1536 : *de 1536 à 1554, il y a eu à Nevers des protestants qui ont été poursuivis et condamnés pour faits d'hérésie. D'autres plus heureux ont échappé aux condamnations et aux supplices en quittant leur pays tel François Bourgoing qui en 1545 ou 1546 se réfugia à Genève.* Et il cite à l'appui, de nombreux exemples de condamnations et d'exécutions. Il faudrait donc supposer qu'avant même l'affaire des placards et le début des poursuites judiciaires, il y ait eu à Nevers, une sorte de cabale catholique contre Cordier, telle qu'il eût préféré s'en aller. Ceci semble en contradiction avec la bonne opinion exprimée dans les attendus des gratifications versées par la Ville jusqu'en 1532 où l'on évoque *la bonne œuvre par luy encommancée esdites escolles.*

Cordier et la Réforme à Nevers.

En ce qui concerne l'influence de Cordier sur les débuts de la Réforme à Nevers, nous avons surtout beaucoup de suppositions et d'extrapolations. L'étude d'Alfred Massé ⁶² les résume très bien.

Il part de la préface des *Colloques*, déjà citée : *Depuis que Dieu, père très doux, ayant pitié de moi, a illuminé mon entendement de la vraye cognoissance de son Évangile, j'ay encores poursuivi cette entreprise* (d'exhorter ses élèves, non seulement à l'étude d'humanité, mais aussi à craindre et servir Dieu) *beaucoup plus ardemment. Ce qu'a expérimenté l'escole de Nevers (Nivernensis schola)*

Il en déduit *qu'il prêcha les idées luthériennes dès son arrivée à Nevers, et qu'il dut se laisser guider par des préoccupations d'ordre confessionnel dans le choix qu'il fit des régents appelés à le seconder et si tous ses collaborateurs ne furent pas comme lui des adeptes du protestantisme, du moins peut-on tenir pour certain que quelques-uns d'entre eux au moins appartenaient à la Réforme.*

⁵⁹ Op. cit. p. 408, note 1.

⁶⁰ Op. cit. p. 411.

⁶¹ Op. cit. p. 143-146.

⁶² Op. cit. P. 145-146.

Pour étayer cette thèse, il s'appuie sur la requête des échevins au Parlement, afin de remédier aux désordres du collège, dus à la *diversité des doctrines, divisions et séditions* et qui aboutit à l'ordonnance bien connue, donnée aux Grands Jours de Moulins en 1540, et qui pour obvier à ces graves désordres établit un règlement définitif du Collège de Nevers⁶³. Il suppose que cette *diversité des doctrines, divisions et séditions* est relative aux disputes entre les régents réformés laissés au collège par Cordier et les régents catholiques recrutés par ses successeurs.

Il s'appuie également sur le développement entre 1534 et 1540 des *escoles buessonnières*.

Victor Gueneau⁶⁴ définit très bien ce terme : *Les opinions nouvelles ayant fait des progrès très rapides, il se forma des écoles buessonnières, c'est-à-dire soupçonnées de protestantisme. Pendant le moyen âge, ce nom d'écoles buessonnières fut donné aux petites écoles de Paris dont les maîtres allaient enseigner dans les champs et les bois, afin de se soustraire à la redevance qu'ils étaient tenus de payer au Grand Chantre de Notre-Dame. On appela du même nom les écoles que les protestants tinrent dans les campagnes à l'ombre des buissons*. Et effectivement, on trouve dans les archives après 1534, beaucoup de plaintes concernant ces écoles qui concurrençaient le collège sans qu'on sache si elles étaient protestantes ou non.

Mais Massé suppose qu'un certain nombre d'anciens élèves de Maturin Cordier, devenus des hommes, ont continué de professer la religion réformée à laquelle les avait initiés leur maître. Parmi eux sans doute se trouvait ce François Bourgoing qui en dépit des fonctions exercées par son parent : "délégué royal sur le fait d'inquisition des hérétiques es pays de Nivernois", s'en fut en 1545, rejoindre son ancien maître et aussi le ministre Laplanche qui exerça d'abord à La Charité et vint en 1562 prêcher à Nevers.

Comme on le voit, tout cet argumentaire repose sur des suppositions vite transformées en certitudes. Que Cordier, malgré la brièveté de son séjour à Nevers, ait établi des contacts avec des notabilités locales et surtout avec ceux qui étaient attirés comme lui par les idées nouvelles, cela n'aurait rien d'étonnant, bien que divers biographes affirment qu'il n'adhéra, réellement, à la confession protestante qu'après son arrivée à Genève.

En réalité nous manquons d'une étude sérieuse et complète sur les débuts du protestantisme en Nivernais qui pourrait seule nous indiquer quelles ont été les sources de ce mouvement et son importance réelle.

La personnalité et les œuvres de Cordier

Notons tout de suite un fait peut-être unique. Bien qu'il ait été mêlé aux luttes de la Réforme, et l'on sait avec quelle sauvagerie, leurs protagonistes se vilipendèrent réciproquement, on ne trouve aucun jugement négatif sur lui dans aucun camp. Cette unanimité étonne et pourtant :

En 1550, Calvin lui dédia son *Commentaire sur la première épître aux Thessaloniens*, en ces termes : *Hoc posteris testatum esse volui, ut si qua ex meis scriptis ad eos perveniat utilitas, aliqua ex parte abs te manasse agnoscant*.⁶⁵ Cette phrase finale de la préface est souvent citée, mais rarement son ensemble. Nous pensons utile de le faire.

Vous aussi, il est juste que vous ayez votre part dans nos travaux, puisque, ayant fait sous vos auspices mon entrée dans la carrière des lettres, j'y ai assez réussi pour devenir de quelque utilité à l'Église du Seigneur. Lorsque mon père m'eut envoyé à Paris, bien jeune encore⁶⁶ et n'ayant qu'un avant-goût du latin, la Providence a voulu que je vous eusse pour professeur, pendant peu de temps, il est vrai, mais assez pour recevoir de vous la méthode rationnelle qui m'a permis ensuite d'apprendre les choses avec plus de fruit. Rappelez-vous que, de la classe de rhétorique, que vous faisiez avec éclat, il vous arriva, l'année même de mon entrée au collège, de descendre en quatrième, à cause de l'insupportable ennui que c'était pour vous

⁶³ Cette ordonnance est reproduite par Weiss en annexe de son étude (op. cit.)

⁶⁴ Victor Gueneau, *Recherches sur les Écoles & le Collège de Nevers*, La Tribune ed., Nevers 1909, T. 1, p. 24-25. Massé semble avoir beaucoup puisé dans cet ouvrage.

⁶⁵ Trad. : J'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité afin que si elle attache quelque valeur à mes écrits, elle sache qu'ils découlent en partie de toi.

⁶⁶ Calvin avait quatorze ans à son entrée au collège en octobre 1523.

d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction de vos élèves, ceux-ci vous arrivant des classes inférieures, formés uniquement pour la montre et gonflés de vent, sans rien de solide au fond. Je tiens pour un bienfait particulier de Dieu que cette résolution, si louable de votre part, m'ait procuré l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre. Si nous n'en avons eu qu'une jouissance passagère, parce qu'un homme inepte, dont la volonté ou plutôt le caprice dirigeait nos études, nous fit tout de suite avancer d'une classe, néanmoins vos principes m'ont été si profitables, que je me regarde comme redevable envers vous de tous mes progrès ultérieurs. Et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin que, si elle attache quelque valeur à mes écrits, elle sache qu'ils découlent en partie de vous ⁶⁷.

Un grand écrivain protestant, d'origine nivernaise, Théodore de Bèze ⁶⁸ qui suivit Calvin à Genève et y connut par conséquent Cordier fit ainsi son portrait : *un fort bon personnage, de grande simplicité & fort soigneux en son estat; lequel depuis a usé sa vie en enseignant les enfans tant à Paris qu'à Nevers, Bordeaux, Geneve, Neufchastel, Lausanne, & finalement de rechef à Geneve, où il est mort ceste annee 1564. en l'aage de 85 ans, instruisant la ieunesse en la sixième classe trois ou quatre iours deuant sa mort, qui fut le 8. de Septembre.* ⁶⁹.

Émile G. Léonard ⁷⁰, rectifie cette affirmation de De Bèze sur le lieu de sa mort, mais on ne sait sur quel document il s'appuie : *Cordier, octogénaire, était venu à Lausanne et fut logé au collège, en reconnaissance de ses services ; il devait mourir le 8 septembre 1564, quatre jours après avoir donné sa dernière leçon ... Il venait de publier le plus fameux de ses ouvrages pédagogiques, réimprimé au moins jusqu'en 1863, les "Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos"*.

Tous ceux qui par la suite, ont parlé de lui, n'ont fait que paraphraser les textes de Calvin et de de Bèze sans apporter d'informations nouvelles et la plupart du temps sans citer leurs sources.

Nous avons pourtant deux témoignages indirects et intéressants. Un curieux exemple d'une grammaire latine du XVI^e siècle : *Ubi cumque docebit Maturinus Corderius, flore bunt bonae litterae* ⁷¹, prouve au moins que très tôt, de son vivant, et alors qu'il venait de quitter Nevers, son mérite pédagogique était devenu proverbial. Un autre exemple est aussi parlant, celui-ci cité par Quicherat : *Les poésies d'un Barbiste rappellent à plusieurs reprises que Cordier redressait le caractère et la conduite de ses élèves avec autant d'attention que leur langage. Voici un distique sur ce sujet : Cordatus linguæ, morum vitæque magister, / Corderius censor crimina*

⁶⁷ Traduction de Quicherat, op. cit. P. 207-208. Quicherat remplace la deuxième personne, *tu*, habituelle au discours latin par le *vous* de politesse, nous avons respecté sa traduction.

⁶⁸ Né à Vézelay en 1519, mort en 1605.

⁶⁹ Théodore de Bèze, *Histoire de la vie et de la mort de M. Jean Calvin*. 1564, nous avons transcrit le texte d'une réédition de Genève, 1663, p. 10-11, BMN NM 5.

⁷⁰ Émile G. Léonard : *Histoire Générale du Protestantisme*, PUF, Paris 1961, Tome 1, p. 259 - 294 - 304.

⁷¹ Partout où enseignera Maturin Cordier, les bonnes lettres fleuriront. Grammaire de Junius Rabirius, *De octo orationis partium constructione etc.*, cap.: *De constructione adverbiorum*. Paris, 1534. Cité par Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, Tome I, p.152. Cette sentence latine a été relevée et citée par presque tous ceux qui ont écrit sur Cordier. Il faut préciser que Rabirius devait connaître Cordier dès 1534. En effet, les *Annales de l'Imprimerie des Estienne* d'Antoine Augustin Renouard (Paris, 1863), pages 339 et 340, nous apprennent que Jean Dorat (ou Daurat) fit une pièce en vers latins dédiée à Robert Estienne (l'ancien) où il fait parler Junius Rabirius racontant comment il fut reçu par lui, allant présenter à Robert un opuscule de grammaire latine (*De octo orationis partium Constructione Libellus, cum Commentariis Junii Rabirii*, in 8°, imprimé deux fois en 1534 et sept fois depuis jusqu'en 1580. Robert *me jugea digne de vivre à ses dépens et de demeurer dans sa maison*. Or en 1534, Cordier demeurait justement dans la maison de Robert Estienne son ami, après son départ de Nevers et avant de partir pour Bordeaux où il fut justement le collègue de Rabirius. Selon Le Coultre (op. cit. p. 103) André de Gouvea, nommé principal du Collège de Guyenne à Bordeaux, en 1534, recruta en décembre de la même année, cinq professeurs parisiens dont Cordier et Junius Rabirius.

*cuncta notat*⁷² : (Sage magister de la langue, des mœurs et de la vie, le censeur Cordier châtie toutes les fautes).

D'après le Dictionnaire de Bayle⁷³, *il fut un des meilleurs régens de classe que l'on eut pu souhaiter, car il entendoit fort bien la langue latine ; il avoit beaucoup de vertu et s'appliquoit diligemment à ses fonctions, aussi soigneux de former ses écoliers à la sagesse qu'à la bonne latinité.*

Sénébier dit de lui⁷⁴: *Il avait une de ces âmes antiques, qui désirait sincèrement le bien public et qui le préférait toujours à ses intérêts et à sa propre gloire ; aussi se consacra-t-il tout entier à l'éducation des enfants .*

Sénébier, constatant le peu de détails connus de sa vie en tire la leçon suivante : *les hommes qui font le bien et le font constamment, sont comme les beaux jours, on en jouit sans en parler*⁷⁵.

*Maturin Cordier, un des meilleurs pédagogues du XVIe siècle, affirme Muchembled*⁷⁶, *normand né en 1479, avait étudié à Paris avant d'y être le précepteur de Calvin au collège de La Marche.*⁷⁷ *Le grand réformateur l'appela à Genève en 1537, se souvenant de ses méthodes scolaires aimables, sachant quel profit en tireraient les élèves, par opposition à ceux des scolastiques formés uniquement pour l'étalage et gonflés de vent sans rien de solide au fond..* Ce jugement sévère sur les scolastiques vient en fait de J. Bonnet⁷⁸ qui comme on l'aura noté reprenait lui aussi la phrase de Calvin.

Quicherat dit de lui *qu'il fut l'idéal du professeur élémentaire. Il aimait l'enfance et savait se faire comprendre d'elle, parce que pendant de longues années il en avait étudié l'esprit avec la profondeur d'un philosophe.*⁷⁹

Compayré⁸⁰ dont l'ouvrage est toujours une source incontournable pour l'histoire de l'éducation, écrit un magnifique éloge : *Cordier est la plus parfaite image du pédagogue instruit et généreux qui associe aux dons de l'esprit, les qualités du cœur. Sa vie fut tout entière consacrée à l'éducation de la jeunesse. Il se préoccupait surtout des commencements, des premières études. On le vit, alors qu'il était chargé d'une classe supérieure, résigner ses fonctions pour prendre la place du professeur de quatrième, croyant ainsi rendre plus de services à l'instruction des enfants*⁸¹. *Passionné pour la belle latinité, il n'eut pas de plus grand souci que de combattre le latin barbare ; et la plupart de ses ouvrages, notamment ses "Colloques", si souvent réédités et qui sont restés classiques en Suisse jusqu'à ces dernières années, ne sont que des manuels destinés à exercer graduellement les enfants dans l'étude du latin. Par un choix de phrases d'une difficulté croissante, Cordier s'efforçait d'inculquer à ses élèves les plus belles leçons morales sous la forme la plus correcte et la plus pure. Mais il était surtout admirable par son activité : il professait encore quelques jours avant de mourir. Ce fut un Rollin*⁸² *protestant.*

⁷² Quicherat, op. cit. T 1, p. 154. Le distique est tiré de *Joh Vultej Epigrammatum*, lib. 1, Johannes Vulteus Remensis ou Jean Voulte était lié au cardinal Du Bellay (Voir Bonmily, *Jean de Voulte et le cardinal du Bellay* in *Revue de la Renaissance*, 1902, tome 2 p. 192-195. Ancien barbiste et peut-être élève de Cordier.

⁷³ Bayle (1647-1706) *Dictionnaire historique et critique.*

⁷⁴ Jean Sénébier (1742-1809), Bibliographe et naturaliste, né et mort à Genève, a publié des ouvrages de contes moraux et de physiologie végétale. Son ouvrage capital est l' *Histoire littéraire de Genève* (1786).

⁷⁵ Op. cit.

⁷⁶ Robert Muchembled, professeur d'histoire à l'École normale de Lille, *L'enseignement protestant au XVIe siècle*, in *Information Historique*, N°4 de 1970, cet article est la synthèse des recherches faites pour un DES : *Une mentalité au XVIe siècle : outillage mental, mythes et croyances, l'éducation*, Lille, 1966 (dactyl.) ; et de recherches dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* (BSHP) et la revue : *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* (BHR).

⁷⁷ Cette affirmation de Muchembled est contestable, voir plus haut.

⁷⁸ J.Bonnet : *Maturin Cordier ou la Réforme française et l'enseignement classique* in: *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1868, pp.449-463.

⁷⁹ Op.cit.t.1, p. 153.

⁸⁰ Op cit. p. 150-151.

⁸¹ Compayré paraphrase évidemment ici la préface de Calvin.

Les œuvres de Cordier.

L'essentiel de son œuvre est pédagogique et concerne l'enseignement du latin.

Nous mettrons à part toutefois, un discours en vers : *Remonstrance et exhortations au roy de France très chrestien et aux Estats de son royaume sur le fait de la religion, par Maturin Cordier*. Genève, 1561 qui sort de ses préoccupations pédagogiques habituelles .

Il est très difficile de trouver une bibliographie complète concernant Cordier. Les exemplaires existants des premières éditions sont relativement rares, il y a eu de multiples éditions de ses œuvres parfois sous des titres très différents. En fait, aucun dictionnaire, aucune bibliographie annexée à une étude sur Cordier, ne donne de liste complète et bien souvent les indications sont contradictoires ce qui oblige à une certaine prudence.

Nous ne donnons ci-dessous que les références des ouvrages les plus intéressants à divers titres, notamment de ceux qui sont relatifs à son séjour à Nevers. Pour une bibliographie plus complète, se reporter à notre étude sur Cordier in *Colloque sur les auteurs nivernais du XVIe siècle* qui contient une synthèse des relevés qui nous avons pu faire, classés selon les dates probables des premières éditions, et donnant quelques indications sur le contenu des ouvrages que nous avons pu consulter.

1530 : *De Corrupti sermonis emendatione libellus chez Robert Estienne*. qui parut très vite sous le titre de *Commentarius puerorum de quotidie sermone* . Ce "Commentaire " ⁸³, plusieurs fois édité et traduit se présente comme un lexique du jargon pseudo-latin des écoliers, chaque tournure vicieuse étant accompagnée de sa traduction en français et d'une version latine élégante. Le vocabulaire et les phrases sont regroupés en chapitres thématiques couvrant tous les aspects de la vie quotidienne. Un index de mots-clefs permet de retrouver les phrases dans lesquelles ces mots ou l'idée qu'ils représentent peuvent s'intégrer. Il y a en particulier un chapitre consacré aux proverbes et expressions courantes qui est une mine d'informations sur la sagesse populaire de l'époque. Le but était d'amener les enfants à employer un latin correct dans toutes les circonstances de la vie.

Cet ouvrage parut sous différents titres

C'est dans cet ouvrage, à la fin du lexique et avant l'index, que se trouve, au moins à partir de l'édition de 1533 le *Ut ad Christum pueri statim accedant, carmen paræneticum in hanc ipsius Christi sententiam : sinite paruulos venire ad me : & ne prohibueritis eos. Talium est enim regnum dei. Mar. 10.& Matt. 19. item Luc. 18. Puero pure proficere cupienti salutem a Christo Iesu*. Nous avons cité ce *Carmen* plus haut, d'abord à propos de la sauvagerie des maîtres scholastiques à l'égard des élèves, puis à propos de Jehan Marion qui en fit la paraphrase en émettant l'hypothèse qu'il fut écrit à Nevers, vers 1530.

1533 : Nous ferons une place à part à un ouvrage dont la préface est datée de Nevers, en 1532. *Disticha de Moribus Nomine Cathonis Inscripta (cum latina et gallica interpretatione)*

Nous avons parlé plus haut de cette préface, l'exemplaire que nous avons consulté était l'édition de Lyon de 1544, mais il semble qu'une première édition ait été réalisée par Robert Estienne à Paris en 1533 ; dans le fascicule de présentation de l'exposition nivernaise sur les auteurs du XVIe siècle, Guy Thuillier signale une édition de Paris, 1536 ⁸⁴, avec un titre un peu différent : *Disticha moralia Catonis cum latina interpretatione*. Selon Ch. Brunet ⁸⁵, l'éditeur Robert Estienne avait fait cette édition sous quatre formes ; 1° texte seul, 2° avec traduction

⁸² Charles Rollin , (1661-1741), professeur de philosophie à vingt-deux ans, nommé au Collège Royal à vingt-sept ans, recteur de l'université de Paris trois ans plus tard, académicien en 1701 ; réélu recteur en 1720 il dut démissionner à cause de ses opinions jansénistes, finit sa carrière au collège de Beauvais. Parmi ses nombreux ouvrages, le plus célèbre est son *Traité des Études*, véritable bible pour l'organisation et le fonctionnement des collèges. Il y expose des principes de pédagogie très modernistes. Cet ouvrage fit autorité en France jusqu'au XIXe siècle.

⁸³ La Société Nivernaise des Lettres Sciences et Arts possède deux exemplaire de cet ouvrage, une édition de 1533 (A 39) et une de 1541 (D 51)

⁸⁴ Bib. Nat. , Ye 7426.

⁸⁵ Charles Brunet, *Manuel du libraire etc ...*

française, 3^o avec le commentaire d'Érasme et 4^o avec en plus les notes et la traduction de Cordier.

Les "*Distiques de Caton*" sont un des plus anciens livres scolaires européens et datent de peu après l'an 500. Ils consistent en préceptes moraux, en latin, la première moitié du livre étant en prose, la seconde moitié en paires de vers, une pour chaque précepte. Ces vers latins furent mémorisés par les écoliers pendant plusieurs siècles et eurent une énorme influence sur la formation des normes morales. La présence générale de ce texte scolaire dans tous les pays et tous les siècles résulte de la rédaction de différentes "extensions" et commentaires ; même Erasme composa un tel commentaire au XVI^e siècle. On en compte par exemple plus de 135 éditions différentes au XV^e siècle en différentes langues.

L'édition de 1534 contiendrait en plus d'une préface datée de Nevers en 1532, et d'une introduction, le texte des Distiques, leur traduction en français, les Commentaires latins d'Erasme et leur traduction en français par Cordier. C'était la première traduction en français des distiques. Cordier avait dédié son œuvre à Robert Estienne l'imprimeur parisien sous l'influence de qui il embrassa la doctrine réformée.

1533 : Autre livre sans doute écrit à Nevers, à cause de sa date d'édition, bien qu'il ne porte pas comme le précédent la précision du lieu : *M.T.Ciceronis epistolarium familiarum liber secundus, cum latina et gallica interpretatione*, In-12, Paris, Mathieu David éd., 1533 . Cette œuvre montre que Cordier dès 1533, donc à Nevers, pratiquait l'usage simultané du latin et du français dans les études de textes latins.

1559 : Autre œuvre de Cordier qui fut éditée et "plagiée" pendant des siècles : *Le Miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*, Poitiers, P. et J. Moine, 1559 (in-16^o). Dès l'année suivante : 1560, elle fut semble-t-il remaniée à l'usage des écoles catholiques et éditée sous le titre : *Civilité puérile et honnête* J. Ruelle, 1560. Elle y resta en usage jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Érasme avait publié en 1530, un traité : *De civilitate morum puerilium libellus* ⁸⁶ pour l'éducation du jeune Henri de Bourgogne, il était divisé en sept parties *de Corpore, de Cultu, de Moribus, de Conviviis, de Congressibus, de Lusu, de Cubiculo*. Cet ouvrage eut un retentissement considérable, il y eut plus de 80 éditions latines au XVI^e siècle ⁸⁷. Il fut plusieurs fois traduit notamment en 1537 par Pierre Saliat, et en 1558 par Jean Louveau .

L'ouvrage de Cordier est en quatre parties, la première reprend la traduction du traité d'Erasme de Jean Louveau en supprimant les prescriptions religieuses propres à la religion catholique et en réécrivant certains chapitres pour adapter l'ensemble à la religion protestante, mais comme le *Dictionnaire des Lettres françaises* ⁸⁸ considère comme probable une édition de Cordier antérieure à 1559, cela pose le problème de l'antériorité de la traduction de Louveau. En fait, Cordier n'a pas écrit de manuel de civilité à proprement parler, la quatrième partie de son ouvrage qui porte de titre de *Le Miroir de la jeunesse* est un poème de 134 quatrains d'octosyllabes opposant le *bon enfant* et l'*enfant pervers*. Comme pour Érasme, il ne s'agit pas en fait pour lui, de prescrire des comportements sociaux mais de définir un comportement général propre à marquer les qualités morales et la piété d'un enfant.

Ces ouvrages de civilité ont eu un tel succès jusqu'à la fin du XVIII^e siècle qu'il y a confusion totale entre les multiples éditions d'autant plus que ces ouvrages utilisés à l'école ont, comme tous les ouvrages scolaires, été détruits après usage, les exemplaires restants sont très rares. Ils ont une caractéristique propres, depuis la traduction de Louveau en 1558, ils ont tous été imprimés avec un caractère spécial mis au point par Robert Granjon, ressemblant à l'écriture manuscrite et connu sous le nom de *caractère de civilité*.

1563 : Autre succès pédagogique et d'édition de Cordier, les *Colloques* ⁸⁹ mentionnés ci-dessus, véritable manuel d'apprentissage du latin comme langue vivante. Il furent publiés d'abord sous

⁸⁶ In œuvres complètes T. 1 p. 1034 et suivantes.

⁸⁷ Voir à ce sujet l'article *civilité* dans le *Dictionnaire des Lettres françaises*, op. cit., p. 270-272.

⁸⁸ Op; cit. p.299.

⁸⁹ Voir *Nouvelle Traduction des Colloques de Maturin Cordier*, Paris 1672, BMN. NM 34.

le titre : *Colloquiorum scholasticorum libri IIII ad pueros in sermone latino paulatim exercendos*, (4 livres de colloques scolaires pour exercer progressivement les enfants au discours latin) Dans l'édition de 1564 de Lyon, de Straton éd., au moins, se trouve une épître dédicatoire à Théodore de Bèze, nous n'avons pu vérifier si elle se trouve aussi dans les diverses éditions.

Autre originalité de cette œuvre, Cordier présente ses colloques en deux colonnes, l'une en latin, l'autre en français. Cette version française fut souvent éditée séparément. Ceci montre bien que pour lui, depuis son premier ouvrage, le *De Corrupti sermonis emendatione libellus*, et jusqu'à la fin de sa vie, l'étude du latin devait se faire en même temps que celle du français, par une méthode de réflexion et de comparaison entre les deux langues.

Il veut transformer le latin en langue vivante pour les élèves. Chaque colloque met en scène soit deux élèves soit un maître et un ou plusieurs élèves, parlant d'un thème de la vie du collège, de la vie familiale ou de la vie civile. Les enfants devaient les apprendre et les jouer. Ils s'approprièrent ainsi d'une manière graduelle, le vocabulaire de tous les jours et des structures de phrases réutilisables. Ce sont de véritables modèles simples de conversation Ceci rappelle évidemment les méthodes modernes d'apprentissage des langues vivantes. Les *Colloques* de Cordier furent très utilisés, souvent réédités ou imités et même traduits ⁹⁰. À titre d'exemple nous donnerons en annexe une partie d'un colloque qui porte sur le début de la journée d'un collégien.

Cette méthode d'apprentissage du latin par des "colloques" fut très répandue ⁹¹. Des humanistes célèbres en rédigèrent également. En premier lieu il faut citer les fameux *Colloques* d'Érasme qui inspirèrent la plupart de ses successeurs. Signalons par exemple qu'un colloque sur les jeux d'enfants de Cordier, contenant une liste bilingue de jeux, a souvent été édité à partir de 1555 avec deux autres colloques sur le même sujet, d'Érasme et de Vivès ⁹² sous le titre : *Ludus pueriles* .

Pour nous, ces colloques présentent un tout autre intérêt que celui de l'apprentissage du latin, ils dressent en effet un tableau très précis et très détaillé de la vie au XVI^e siècle. Pour l'histoire de l'enseignement, on y trouve tout sur la vie des collèges : les emplois du temps, le système des exercices, de répétition, de surveillance, de punition, d'excuses, les jeux, (y compris les jeux interdits, comme les paris d'argent), les mensonges et autres fautes plus ou moins graves des collégiens, etc... .

On aura noté au sujet de plusieurs œuvres, des références à Érasme, en fait il y a bien d'autres points de parenté entre ces grands humanistes, ne serait-ce que l'esprit d'indépendance à l'égard des idées toutes faites, la volonté de se tenir à l'écart des polémiques fanatiques sur le plan religieux et une sorte de modernité dans la vision pédagogique qui fait d'eux encore aujourd'hui une source féconde de réflexion sur les problèmes d'éducation.

⁹⁰ Par exemple : *Colloquiorum scholasticorum libri IIII ad pueros in sermone latino paulatim exercendos* , Genève 1563 ; (4 livres de colloques scolaires pour exercer progressivement les enfants au discours latin) *Nouvelle traduction des Colloques de Maturin Cordier*, Paris 1577, BM. NM 34 ; *Les Colloques de Maturin Cordier, divisez en quatre livres, traduits de latin en françois, l'un respondant à l'autre pour l'exercice des deux langues (par Gabriel Chapuis)* Paris 1586.

⁹¹ Elle sera reprise par les Jésuites, voir notre étude sur l'histoire du collège et lycée de Nevers et le chapitre concernant la pédagogie des Jésuites. Nous y étudions en détail un manuel de ce genre fait par un jésuite Jacques Pontanus, au tout début du XVII^e siècle (Lyon 1603), et utilisé dans leurs collèges.

⁹² Vivès Jean-Louis, né à Valence (Espagne) en 1492, mort à Bruges en 1540. Etudia à Valence, Paris, Louvain où il se lia d'amitié avec Érasme. Publie en 1522 la *Cité de Dieu* de Saint-Augustin avec des commentaires qui provoquèrent de violentes critiques de la part des théologiens. Enseigna le droit et la théologie à Oxford. Avec Érasme et Budé, il fut un des fondateurs de l'humanisme. Il s'est aussi occupé de questions sociales notamment de l'extinction du paupérisme. Ses œuvres complètes, (plus de soixante écrits) ont été publiées à Bâle en 1555.

La Renaissance pédagogique et Cordier.

Chacun a en mémoire ces passages de Rabelais et de Montaigne où ils font un réquisitoire impitoyable contre les écoles moyenâgeuses. Longtemps résonnera l'expression *geôle de jeunesse captive*, par laquelle Montaigne caractérisait les collèges de son temps.

Qu'on ne croie pas qu'il s'agissait là de caricatures exagérées. Tous les témoignages et toutes les études confirment le tableau désolant de l'enseignement à la fin du XVe siècle. Il faut se reporter sur ce sujet à l'histoire de l'université de Paris, de Duboulay, aux recherches sur la France d'Estienne Pasquier et à l'étude de l'organisation de l'enseignement dans l'université de Paris au moyen âge de Thurot, entre autres. Quicherat a fort bien résumé ce tableau notamment dans les chapitres IX et X de son histoire de Sainte-Barbe ⁹³. Dans notre bibliographie, figurent des ouvrages de témoins de ce temps comme Buchanan ⁹⁴, Vives ⁹⁵, qui confirment amplement les critiques plus littérairement connues de Rabelais et Montaigne ⁹⁶. À ce sujet il convient de rappeler qu'Érasme un des premiers avait dénoncé cet état de fait dont il avait lui-même souffert à Montaigu, le *collège des haricots*, comme on le nommait. Compayré ⁹⁷ résume très bien ses critiques : *Les écoles d'Allemagne lui avaient montré la rudesse du moyen âge conservée dans toute sa rigueur. Le respect de la personne humaine était alors chose inconnue. Les brimades les plus grossières étaient exercées de camarades à camarades : on barbouillait de boue le visage du nouveau venu, de boue ou d'autre chose encore. L'usage de frapper les enfants était général. On les attachait nus à un poteau, et plus ils niaient la faute qui leur était reprochée, plus le bourreau redoublait ses coups. "C'est à la charrue, s'écrie Érasme, qu'il faut envoyer de pareils maîtres, dignes d'effrayer de leur voix tonnante les bœufs et les ânes. Oses-tu bien entreprendre d'instruire les autres, toi qui n'as rien appris ? Oses-tu bien, stupide bourreau, déchirer à coups de fouet des jeunes gens d'esprit et de bonne famille que tu es plus capable de tuer que d'instruire ? Et c'est dans le lieu que les Grecs ont appelé σχολη, du mot qui veut dire loisir, et les latins ludus, c'est là que tu exerces une tyrannie qui dépasse celle de Phalaris"* ⁹⁸. Compayré fait remarquer que bien avant Érasme, d'autres humanistes avaient dénoncé cette violence, ce fut le cas de Rodolphe Agricola ⁹⁹ (1443-1485) : *Une école ressemble à une prison : ce sont des coups, des pleurs et des gémissements sans fin. Si une chose a un nom contradictoire, c'est l'école. Les Grecs l'ont appelée σχολη, loisir, récréation, et les Latins, ludus litterarius. Aristophane l'a nommée φροντιστηριον c'est à dire lieu de souci, de tourment, et c'est le nom qui lui convient le mieux.*

Ceci permettra de comprendre la différence d'attitude de Cordier vis à vis des élèves et l'image idéale du maître qu'il dessine dans son *carmen paræneticum*. Le portrait de Jésus, devient celui du régent idéal qui aime et est aimé de ses élèves : *Heureux celui que ce doux maître, Jesus, enseigne, car il nous enseigne sans verges et sans peur. Et qui plus est il se réjouit d'enseigner sans aucune rétribution. Chose plus étonnante, celui qu'il enseigne, il le nourrit. Il donne sans mesure à tous ; il ne reproche rien à personne. Il écoute, il aime, il corrige par un doux discours. Il est généreux, bienveillant, sincère autant que fidèle ; il est d'un abord facile, naturel, paisible et doux. N'est-ce pas l'idéal pédagogique que se proposait Cordier et qu'il proposait à ses régents. Cette idée que le Christ doit être l'inspirateur de l'enseignement avait frappé ses contemporains. Jean Voulté (Johannes Vulteus Remensis) a paraphrasé le texte de Cordier en beaux vers dédiés *Ad Corderium* ¹⁰⁰.*

⁹³ Op. cit. T. 1, p. 73-92 .

⁹⁴ Buchanan : *Œuvres complètes* , T. 2, p 21, "*Quam misera sit conditio docentium litteras humaniores Lutetiæ.*" (combien est misérable est la condition de l'enseignements des humanités à Paris).

⁹⁵ J. L. Vivès, *Exercitatio linguæ latinæ*.

⁹⁶ Se reporter à notre chapitre 500 à 1600 Histoire générale.

⁹⁷ Gabriel Compayré *Histoire critique des Doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, Paris , Hachette, 1911, T.1 , p.124-125.

⁹⁸ Érasme : *de Conscribendis epistolis*, cap. 11, *de Emendando*, in op.cit. T.1, p. 362.

⁹⁹ Rodolphe Agricola (1443-1485) fut le maître de Hegius, recteur de Deventer, qui fut lui même le maître d'Érasme, cité par Compayré.

¹⁰⁰ Cités par E. Gaullieur in *Histoire du Collège de Guyenne*, Paris 1874. (Le Coultre op. cit. p. 28 note 1).

Quicherat, en prenant Sainte-Barbe comme exemple, montre fort bien comment la Renaissance se manifesta dans les études d'humanités ¹⁰¹ à partir du milieu du règne de François Ier. Ce fut un véritable bouleversement culturel. Il fallait admettre d'abord que tout ce que l'on croyait savoir sur le latin véritable et les auteurs latins, à travers les commentaires, et les commentaires de commentaires etc, réitérés durant tout le moyen âge, était faux, auto critique difficile surtout pour les maîtres : *Eux, les savants en us, les dignitaires du peuple latin, on leur prouvait qu'ils n'entendaient rien au latin. La plupart aimèrent mieux s'en rapporter à leurs diplômes, qui témoignaient du contraire. Quelques-uns seulement, par un effort de modestie et de bon sens, arrivèrent au sentiment de leur insuffisance, eurent le courage de désapprendre pour s'instruire de nouveau. C'est par ceux-là que le feu sacré fut allumé sur la docte montagne* ¹⁰².

Il fallait ensuite réétudier les textes latins authentiques que l'imprimerie mettait enfin à la portée de tous et inventer de nouvelles méthodes de lecture et d'analyse de ces textes. Et pour l'enseignement, il fallait élaborer de nouveaux ouvrages pédagogiques, pour les maîtres comme pour les élèves.

Cette révolution se fit au cours des années 1510-1530. Quicherat constate que : *entre 1525 et 1530, le but auquel on aspirait depuis si longtemps fut atteint : le véritable enseignement classique prit possession de toutes les chaires. Maturin Cordier, Strébée et Buchanan achevèrent à Sainte-Barbe cette heureuse transformation* ¹⁰³.

Mis à part celui de Calvin, nous n'avons pas de témoignage précis sur la pédagogie de Cordier aussi bien à Paris qu'à Nevers ou plus tard à Bordeaux. On peut évidemment déduire de ses œuvres ses principes les plus évidents. Mais c'est l'organisation de l'enseignement à Genève, dont il fut le véritable inspirateur, qui nous donne une idée précise sur sa conception de l'éducation ¹⁰⁴.

Avant toute chose il faut souligner que pour les protestants comme pour les jésuites, les collèges sont avant tout des centres de culture religieuse. À Genève, Cordier concevra l'organisation de l'éducation avec comme finalité, la théologie, à laquelle sont subordonnées toutes les études. Comme Érasme, Cordier ne sépare jamais le souci humaniste d'enseigner un latin très pur, du souci évangéliste d'appuyer cet enseignement sur la morale et la piété. Le but fondamental de sa pédagogie est la formation d'un homme chrétien et moral.

Luther avait tenté de créer à Strasbourg, un système d'enseignement qui finalement ne se généralisa pas. C'est plutôt Genève qui servira de modèle. Calvin y reprit les principes de Luther avec un système d'école unique, supprimant donc les petites écoles (sauf celles des faubourgs éloignés). Ce système cohérent, allant du primaire à l'Université porte le nom d'École ou d'Académie. C'est Théodore de Bèze qui deviendra le grand maître de l'Académie de Genève. Ce recteur contrôle l'enseignement dispensé par des régents au collège et des professeurs à l'Université. Tout l'enseignement est orienté vers un but unique et l'enfant se sent engagé dans un cursus logique en vue d'un but concret pratique et moral en fonction duquel toutes les matières enseignées se trouvent justifiées.

Maturin Cordier ¹⁰⁵, après avoir été banni un moment pour avoir résisté au Conseil de Genève (comme Calvin) fut nommé régent de la cinquième classe du collège mais en fait, il organisa tout le système d'enseignement. Il répartit les 600 élèves en sept classes (au lieu de huit à Strasbourg, la classe de théologie étant transférée à l'Université). Autre différence : il emploie le français et fait place à la rhétorique.

Cordier trouvait mauvaise l'obligation de parler uniquement en latin dès les premières classes. François Ier qui régna de 1515 à 1547 en avait imposé l'usage exclusif en classe et même dans les cours de récréation. Ce latin de potaches devait être assez peu cicéronien si l'on

¹⁰¹ Op. cit., Cap. XVII *La Renaissance à Sainte-Barbe - Cordier. Strébée - Buchanan.* p. 150-164.

¹⁰² Op. cit. T. 1, p. 151.

¹⁰³ Op. cit. T. 1, p. 152.

¹⁰⁴ Nous nous contentons de résumer ici l'excellente étude de Muchembled et notamment : op. cit. p. 159.

¹⁰⁵ Sur Cordier, son rôle dans l'organisation des collèges et son influence sur la pédagogie du XVI^e siècle et sur les siècles suivant, on peut lire en plus des ouvrages déjà cités d'autres ouvrages cités dans la bibliographie.

en juge par quelques exemples recueillis par Maturin Cordier : *Ego transibo me de te. Diabolus te possit inferre. Noli crachare super me.*¹⁰⁶ (L'édit de François Ier fut repris par Henri IV).

Les débutants se contentaient de travestir en latin leur français parlé. Ils contractaient ainsi des tournures vicieuses dont ils ne pouvaient plus se défaire. Pour bien le parler, Cordier pensait qu'il fallait penser en latin. Or cela ne pouvait se faire que par une fréquentation assidue des auteurs et par des exercices de composition. Il pensait aussi que les professeurs devraient donner leurs explications en français pour être mieux compris des élèves en faisant des rapprochements ou des oppositions entre les deux langues comme on le voit dès 1533, dans l'avis du libraire en tête de l'ouvrage déjà signalé sur les épîtres de Cicéron¹⁰⁷. Sa méthode était donc fondée sur l'étude simultanée du français et du latin. (Il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour qu'un autre grand pédagogue, Rollin dont nous avons parlé plus haut, mette en valeur ces idées de Cordier).

Il donna une grande importance à l'exercice de thème latin, qui n'était pas une traduction d'un texte français mais le développement écrit en latin d'un sujet, proposé après lecture et commentaire de textes de bons auteurs traitant du même point .

L'autorité de Cordier était forte mais non despotique. Malgré Calvin qui avait fait interdire à Genève les spectacles et les bals qu'il jugeait trop frivoles, Cordier imposa dans le Collège la pratique du théâtre comme moyen d'éducation. Sa devise était *le travail dans la joie*, ses élèves l'aimaient beaucoup et louaient sa bonté, sa douceur, son amour des enfants et le nommaient *bien-aimé* .

Il imposa donc une discipline plus souple et surtout plus douce sans exclure les châtiments corporels, mais ceux-ci devinrent exceptionnels, mais aussi, plus solennels. Sa pédagogie reposait sur la persuasion et l'émulation. Les élèves étaient divisées en décuries dont le chef, le décurion, était celui qui avait obtenu les meilleurs résultats dans les compositions hebdomadaires ou de quinzaine. Les décuries disputaient entre elles la préséance sur les mêmes critères.

Les jésuites à leur tour diviseront leurs classes en deux camps, les *Romains* et les *Carthaginois* avec toute une hiérarchie interne fondée sur le mérite scolaire. Le but de l'exercice était pour chaque camp de l'emporter sur l'autre dans les différents exercices.

Sur le plan de l'organisation du collège, contrairement aux jésuites qui feront en sorte que la quasi totalité des élèves fussent pensionnaires afin de les séparer le plus possible du monde, Cordier refusera le pensionnat, tous les élèves sont externes mais le petit déjeuner et le goûter sont pris au collège.

Les collèges protestants servirent aussi de modèle aux autres collèges.

LE COLLÈGE DE NEVERS APRÈS CORDIER.

Après lui, le désordre et la discorde s'installèrent, les maîtres se disputaient. C'était l'époque de la Réforme et des guerres de religion, au point que les échevins de Nevers firent appel au Parlement pour *obvier à la diversité des doctrines, divisions et séditions*. Il s'était également formé des *Ecoles buessonnières* soupçonnées de protestantisme. Cette appellation avait été donnée au Moyen Âge aux petites écoles de Paris dont les maîtres allaient enseigner dans les champs et les bois afin de ne pas payer la redevance due au Grand Chantre de Notre-Dame. On appliqua ce terme aux écoles tenues par les protestants dans la campagne, à l'abri des buissons. Elles concurrençaient le collège et exacerbaient les querelles religieuses qui divisaient les maîtres.

¹⁰⁶ Maturin Cordier, *Maturini Corderii De corrupti sermonis emendatione et latine loquendi ratione liber unus*, Lyon 1539 préface.

¹⁰⁷ Cordier , *M.T.Ciceronis epistolarium familiarum liber secundus, cum latina et gallica interpretatione*, .In-12, Paris, Mathieu David ed.,1533.

1540 LE RÈGLEMENT DU COLLÈGE AUX GRANDS JOURS DE MOULINS.

Une ordonnance rendue aux Grands Jours de Moulins (30 octobre 1540) tente de mettre de l'ordre dans ce collège en lui donnant un règlement contraignant. Il était établi trois classes : *les ars et philosophie, s'il y a enfants capables à y parvenir et régents ydoines à les enseigner*, la seconde pour *la grammaire, poésie et l'art d'oratoire*, et la troisième pour *l'alphabet, les sept pseaulmes, les heures de Notre-Dame et le Donat* (manuel de grammaire en usage à l'époque). Les cours ont lieu tous les jours ouvrables de sept heures du matin en hiver (six heures en été) jusqu'à cinq heures et demie le soir, avec des moments prévus pour la messe, les repas et les récréations. Afin d'arriver à une plus grande stabilité des maîtres, la ville décide aussi de leur attribuer des appointements fixes.

Les querelles ne cessent pas et, principaux et régents sont souvent en procès avec la ville et celle-ci avec l'écolâtre.

En 1543 le principal François le Maître porte plainte contre les échevins, par-devant le Parlement de Paris, à propos de l'ouverture d'écoles lui faisant concurrence.

Avec l'écolâtre, il s'agit toujours du droit de nomination des maîtres. Le 1er février 1547, le Parlement de Paris décide que les échevins proposeraient le principal, mais que celui-ci devrait faire la preuve de ses capacités pédagogiques devant l'écolâtre et qu'ensuite l'évêque ou ses vicaires jugeraient de sa moralité (et de l'orthodoxie de ses opinions religieuses).

La Ville (ou le Prieur de Saint-Etienne) avait dû, sans doute, contrairement à l'arrêt de 1543, autoriser de nouveau la création d'autres écoles, car le Parlement de Paris ratifie en 1560 une *défense qui fut faite de tenir école particulière en ville ou dans les faubourgs*.

L'arrêt de 1547 ne fut pas davantage respecté puisqu'en 1561, selon Parmentier, *il y avait dans le collège des régents des deux partis*¹⁰⁸. Il dut y avoir une lutte féroce entre eux car dès la même année il ne resta plus qu'un seul régent pour les quatre classes. La ville institua donc dans le collège un maître pour les abécédaires, le régent "survivant" assurant sans doute seul les trois autres classes.

UN RÉGENT DU COLLEGE ? : JEHAN MARION.

Un poète nivernais du XVI^e siècle, inconnu et problématique.

Nous ne savons de Jehan Marion et de son œuvre, que ce que raconte Prosper Blanchemain dans sa présentation des *Rondeaux et Vers d'amour*.

Il aurait trouvé chez un libraire, qui n'est pas nommé, *un manuscrit très petit in-4°, de 102 feuillets, ayant jadis appartenu au comte de Caylus, et renfermant les œuvres d'un poète inconnu, qui avait écrit dans la première moitié du XVI^e siècle*¹⁰⁹

Ce manuscrit serait divisé en trois parties *1° Les Questions problématiques d'Amours, traduites de prose en rime. - 2° Un Carme admonitoire de Mathurin Cordier, afin que les enfants viennent incontinent à Jesuchrist, selon ceste sentence : Laissez venir les petits à moy et ne les empeschez point. Car le Royaulme de Dieu est pour telz ... Traduct (en vers) de latin en françoys. - 3° Enfin, des Rondeaulx, Quadraings, Sizains, Ballades, Epistres et autres poésies.*

Blanchemain, à propos de la première partie, déclarait : *Pour ma part je fais peu de cas de cette littérature entortillée*, et la laissant de côté, décidait de ne transcrire et publier que les deux autres. Cette préface est datée de Février 1869, l'ouvrage a été publié chez Léon Willem à Paris en 1873. Notre exemplaire avait été dédicacé par l'auteur à un certain *Docteur Laloy* avec cette indication : *dernier exemplaire d'une édition épuisée*, et la date : *Château de Longefont 2 février 1877*. L'édition princeps, épuisée en 1877 selon cette dédicace, avait été tirée à cent exemplaires. Il n'y a pas eu d'autre édition.

¹⁰⁸ *ibid.* p. 310

¹⁰⁹ Ce manuscrit mis en vente à Paris a été acheté par un collectionneur américain.

Dans un article publié en 1877 justement ¹¹⁰ et qui est la reproduction intégrale de sa préface, Blanchemain précise toutefois que ce serait à la demande de l'éditeur Léon Willem, qu'il aurait transcrit et publié ces vers.

En ce qui concerne la vie et les activités de Jehan Marion, Blanchemain se contente d'extrapoler à partir des détails des textes et imagine la vie d'un pauvre poète qui aurait exercé le métier d'instituteur ambulante allant de village en village, serait même devenu, pourquoi pas, régent au collège de Nevers et finalement échevin de cette bonne ville.

Blanchemain avait fait appel à quelques érudits, spécialistes du Nivernais, qui ont effectivement trouvé plusieurs Jehan Marion au XVI^e siècle mais aucun poète. Il n'hésite pourtant pas à l'identifier à un échevin de 1579 et 1580 et à lui supposer une proche parenté avec Miles Marion, père de Simon Marion, baron de Druy, le jurisconsulte nivernais.

Très honnêtement, cependant, il transcrit intégralement en tête des notes, la lettre du Comte de Soultrait ¹¹¹, à qui il avait communiqué sa préface avant publication, et qui avait vainement recherché des traces de ce poète. Selon Soultrait, la seule hypothèse plausible ferait de lui le fils de *Pierre Marion, orfèvre à Nevers, cousin-germain et contemporain du célèbre jurisconsulte et du seigneur de Coude* et dont on ne sait pas grand-chose sinon *qu'il s'établit en Pologne où il fit fortune par les armes*. Il est difficile d'imaginer dans ce soudard l'auteur des poèmes.

Les divers commentateurs qui par la suite, ont cité ce poète ou reproduit ses vers, l'ont toujours fait selon l'ouvrage de Blanchemain. Par exemple Jean Heurtebise ¹¹² en 1936 qui reprend la vie imaginaire de Jehan Marion en l'amplifiant, le voyant même, faisant *son tour de France* comme écrivain public et maître d'école ambulante. Au passage, Heurtebise interprète une épitaphe pour la mort du fils du poète, Guillaume, en faisant de cet enfant, une fille, on ne sait pourquoi.

Les auteurs d'anthologies littéraires nivernaises ont également rédigé leurs notices et choisi leurs textes d'après cette édition unique.

Certes, Prosper Blanchemain est connu comme bibliophile et spécialiste des auteurs du XVI^e siècle, c'était aussi un poète délicat qui devint même en 1853, maître des jeux floraux. On lui doit des ouvrages d'érudition et un grand nombre d'éditions d'écrivains du XVI^e siècle ¹¹³. Cependant, faute de pouvoir étudier le manuscrit original, nous serons amené à faire quelques réserves sur cette transcription.

Jehan Marion et le Nivernais.

Des documents nivernais attestent l'existence de plusieurs familles Marion. Flammare ¹¹⁴ qui fait la synthèse des relevés de Parmentier, Marolles et Soultrait, et de ses propres recherches aux archives, a dressé 201 fiches pour la période 1487-1858. Pour la période qui nous intéresse, nous y trouvons des *orlogeurs* ou *horlogeurs*, des *bourgeois de Nevers*, certains occupant des situations plus remarquables : Pierre, *châtelain de Cuffy pour la Comtesse de*

¹¹⁰ Blanchemain Prosper in *Poètes et amoureuses, portraits littéraires du XVI^e siècle*, Paris Willem 1877, *Jehan Marion poète inconnu du XVI^e s* (pp 149-160), Archives Départementales de Nevers (ADN) : NIV 5417. Chaque fois que nous le pourrions nous donnerons pour les ouvrages cités, leurs cotes aux Archives Départementales de la Nièvre (ADN) et à la Bibliothèque Municipale de Nevers (BMN) (ou dans d'autres lieux).

¹¹¹ Notes pp 105 à109, la lettre est datée de Lyon le 14 décembre 1872. Sans autre précision, toutes les notes renvoient à cette édition Blanchemain.

¹¹² Jean Heurtebise *Un poète inconnu Jehan Marion*, in *Pro Medico*, Produits Lambiotte Frères - Paris, 13^e année, 1936 N°4, pp : 106-111, A.D.N. NIV 6088, l'article est orné de 4 dessins de G. Delatousche dont 3 vues de Nevers : *La Tour Goguïn, l'Église Saint-Étienne, et la porte du Croux* et d'une évocation d'un *Écrivain public du XVI^e siècle*.

¹¹³ Jean-Baptiste-Prosper Blanchemain, (Rouen 1816-Longefond, Indre 1879). Fut quelque temps, bibliothécaire au ministère de l'intérieur. *Poèmes et poésies* (1845) ; *Foi, Espérance et Charité* (1853) ; *L'Idéal* (1858) ; *Recherches sur les noms véritables des dames chantées par les poètes français du XVI^e siècle* (1868) ; *Jacques de Lorens et le "Tartuffe"* (1867).

¹¹⁴ Archives départementales de Nevers, fichier des familles dit fichier Flammare.

Nevers en 1493 ; Jean, *sous-prieur et secrétaire de l'abbaye de Fontmorigny* en 1546 ; Michel et Jean *secrétaires du duc de Nevers* respectivement en 1562 et 1564 ; Miles, *notaire royal et échevin de Nevers* en 1567 et 1568 et même un Jean ou Jehan, *secrétaire du duc de Nevers*, entre 1564 et 1570, époux de Jehanne de la Fosse dont un fils, Jacques fut baptisé en 1570 avec comme marraine *la veuve de Miles Marion ayeule paternelle*. Ce Jehan, *conseiller et maistre des comptes du Duc de Nevers* était *seigneur de Coudes* (1574), *échevin de Nevers* en 1579 et 1580 et représentait son parent, Maître Simon Marion, pour l'achat en 1584 ou 1585 de la baronnie de Druy.

Sociologiquement, il est difficile d'identifier l'un de ces personnages avec le pauvre poète tel qu'il transparaît dans son œuvre, tout au plus peut-on supposer, comme le fait Soultrait, si l'on veut absolument l'apparenter à la famille de Miles Marion, qu'il appartiendrait à une branche pauvre et obscure.

Nous avons un autre témoignage de la pauvreté de sa famille. Une de ses épîtres nous laisse à penser qu'il était sur le point de contracter mariage mais il apprend que la mère de la future est sa propre marraine, ce qui pour l'Église établit un lien de parenté très étroit. Il lui faudrait donc obtenir une dispense, procédure courante mais relativement coûteuse. Il doit donc renoncer au mariage ¹¹⁵.

*... entre nous a trop grande alliance,
Pour ce qu'au vray madame vostre mère
Est ma marrain', comme m'a dict mon pere,
....Ce ne pourroit se faire sans dispense ;
Ce qui seroit a bien grande despence.*

En fait, il n'y a que trois détails de ses poésies qui établissent un rapport entre Jehan Marion et Nevers, les envois de deux épîtres et une épitaphe. Dans la première ¹¹⁶, il se plaint que son correspondant ne veuille plus lui écrire et signe :

*A Neuers, escripte i'ay celle,
En Apuril, ce dixième iour,
En esperant que, par icelle,
I'en auray de toy mon retour.*

Dans la deuxième ¹¹⁷, au même, se plaignant toujours de son silence, il envoie cette épître par un porteur, lui laissant le soin

*A amplement te dire des nouvelles /
De par deça ; aussi attendant celles
Que i'espere qu'en brief me manderas,
épître datée :*

*A Neuers cecy escript i'ay,
Ce dixneuvieme iour de may.*

Enfin l'épitaphe ¹¹⁸ nous apporte aussi une date :

*Cy gist et y est à l'enuers
Vng qu'on nommoit Dreux de Nevers,
Qui depuis l'heure qu'il nasquit
Quatre-vingts et douze ans vesquit
Iustement ; mais l'an mil cinq cens
Quarante neuf, fixa ses ans.
Donc tous ensemble nous prîrons
Le Créateur qu'avec les bons,
En paradis, sans retarder,
Sa place luy veuille garder.*

¹¹⁵ Lettre , p. 59.

¹¹⁶ Lettre, p. 50 . Dans toutes les citations nous respecterons scrupuleusement la transcription de Blanchemain pour si surprenante qu'elle paraisse par endroits, faute de pouvoir comparer avec le "manuscrit".

¹¹⁷ Avltre lettre, p. 50-51

¹¹⁸ Avltre épitaphe, p. 92 .

Cette épitaphe permet à Blanchemain de supposer¹¹⁹ qu'elle s'applique "à *Miles Marion de Druy, que notre poète écrit Dreux, pour se conformer peut-être à la prononciation de son époque* " mais Miles Marion était encore échevin de Nevers en 1567-1568 et la baronnie de Druy, comme on l'a vu plus haut, a été achetée par Simon Marion en 1584 ou 1585. Rien n'atteste par ailleurs que Druy se soit localement prononcé Dreux et pourquoi l'aurait-on nommé "Druy de Nevers". À moins qu'il ne s'agisse d'un autre Miles Marion inconnu, mort à 92 ans à Nevers en 1549. Cette dernière date fait de Jehan Marion un poète du milieu ou de la première moitié du XVI^e siècle.

Aucun autre détail des 119 poèmes divers ne fait allusion au Nivernais ou à une quelconque réalité régionale, aucune allusion n'évoque les paysages ni les personnages ou événements nivernais contemporains. L'ensemble semble au contraire se situer en dehors de tout rapport avec le contexte social et historique.

Ce pourrait être l'œuvre d'un poète de n'importe quelle origine, qui aurait eu l'occasion dans sa vie errante de séjourner quelque temps à Nevers. Il paraît donc abusif de voir en lui un poète nivernais au sens régional du terme, comme le sera par exemple Adam Billaut¹²⁰.

DÉCADENCE DU COLLÈGE

La peste qui dura à Nevers du 1^{er} septembre 1563 au 31 décembre 1564, fit fermer le collège qui devint un hôpital. Les professeurs furent envoyés *aux champs à grans frais, affin que plus promptement, le péril passé, ledit collège fut remis en son premier estat pour obvier à la desbaulche des jeunes enffans de lad. Ville* (débauche signifiant, bien entendu, oisiveté).

Ce dernier coup causa presque sa ruine. Le Duc Louis de Gonzague et sa femme Henriette de Clèves proposèrent aux échevins de faire appel aux Jésuites. Mais ceux-ci avaient mauvaise réputation. Les échevins refusèrent donc cette proposition. Par contre ils décidèrent, (le 28 août 1565), afin d'éviter le renouvellement des troubles antérieurs que *le principal serait tenu de faire vivre tous ses escolliers selon les traditions de l' Église romaine, et fréquenter la messe et aultres services et prières, selon l'institution ancienne. Et s'il y a aucuns enfans qui ne veulent suyvre notre religion, qu'il leur déclare qu'il luy est deffendu de les recepvoir au collège et ne les recepvra en icelluy.*

Evidemment les notions de tolérance et de laïcité n'étaient pas encore de mise en ces temps de guerres de religion.

D'autre part les échevins désiraient que les jeunes gens puissent apprendre un métier au collège. (première ébauche d'un futur lycée technique : en somme, en unifiant Jules-Renard et Jean-Jaurès on n'a fait que réaliser une idée de 1565... quatre cents ans et quelques après.)

1556-57¹²¹ : (date non précisée). Les échevins décident qu'il ne doit y avoir qu'un seul collège à Nevers où tous les enfants seront instruits et fait défense de tenir des écoles particulières en la ville ou faubourgs.

¹¹⁹ Notes, p.112.

¹²⁰ pour une connaissance plus approfondie de son œuvre, voir notre étude : *Jehan Marion. Un poète nivernais du XVI^e siècle, inconnu et problématique*, in : Actes du Colloque 2003: *Guy Coquille et les auteurs nivernais du XVI^e siècle*. Bibliothèque Municipale de Nevers.

¹²¹ AMN , BB 18.